

PLPDMA 2023 - 2028

Plan Local de Prévention des Déchets
Ménagers et Assimilés



Table des matières

1. Le contexte.....	3
1.1. Introduction.....	3
1.2. Qu'est-ce que la prévention des déchets ?	4
1.3. Qu'est-ce qu'un PLPDMA ?.....	5
1.4. Quel est le cadre réglementaire ?.....	6
2. La gouvernance	7
2.1. Les instances de l'élaboration et du suivi du PLPDMA	7
2.2. La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi	8
3. Le diagnostic.....	9
du territoire	9
3.1. Les données socio-économiques	10
3.2. Les acteurs et partenaires identifiés	15
3.3. Les modalités du service à l'utilisateur	17
3.4. La production de déchets.....	20
3.5. Bilan du diagnostic	24
4. Le PLDPMA	26
4.1. Un plan pluriannuel	26
4.2. Quels objectifs minimum pour la CCRS ?.....	27
4.3. Les gisements d'évitement prioritaires	29
4.4. Le plan d'actions.....	30
4.5. Le calendrier	34
4.6. Le bilan du PLPDMA	36
4.7. Le suivi de la mise en œuvre du Plan.....	39
Annexe : Fiches Actions détaillées	41

1. LE CONTEXTE

1.1. Introduction



« Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas »

En 2021, les habitants et habitantes de la Communauté de Communes Roumois Seine (CCRS) ont produit 33 190 tonnes de déchets dont une grande partie a été incinérée ou enfouie (45%). Ces déchets représentent des coûts réels pour la collectivité et pour l'environnement alors qu'ils auraient pu devenir des ressources : transformés, réparés, échangés ou même évités par des gestes simples de la part des habitants et des professionnels du territoire.

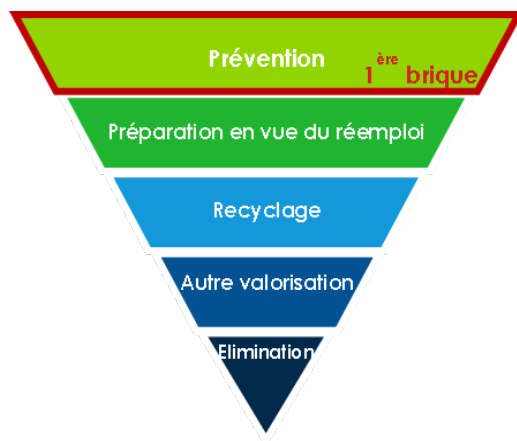
Cet enjeu est majeur pour la CCRS qui doit faire face à son échelle à la raréfaction des matières premières et à l'augmentation des quantités de déchets produits afin d'anticiper les impacts économiques, environnementaux et sociaux qui y sont liés.

C'est pour cela que la CCRS s'engage dans un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) : un plan visant à favoriser l'économie circulaire du territoire, à limiter la production de déchets en créant des boucles locales de matières ou d'énergie de manière durable. Ce plan se veut collaboratif, fédérateur et il s'agit d'accompagner les habitants et habitantes dans des changements de pratiques ainsi que d'accompagner les acteurs locaux dans une démarche de prévention de leurs déchets.

Afin d'être un outil à la fois stratégique et opérationnel, ce document se compose d'un diagnostic territorial et d'un programme d'actions de prévention de la production de déchets menées par la collectivité et ses partenaires locaux. Il a vocation à évoluer en fonction du déploiement des actions et de la construction du réseau d'acteurs.

1.2. Qu'est-ce que la prévention des déchets ?

La prévention est définie au sens de l'article 3 de la Directive 2008/98/CE comme "les mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, et réduisant la quantité de déchets, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée de vie des produits, les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine, ou la teneur en substances nocives des matières et produits". La prévention des déchets est à dissocier du tri, de la collecte, du recyclage et de la valorisation puisqu'elle intervient en amont de toutes ces opérations.



L'article 4 de cette même directive précise la hiérarchie des modes de gestion des déchets et place la prévention en priorité. La directive prévoit également à l'article 29, la mise en œuvre sur les territoires de programmes de prévention de la production des déchets. Ainsi, la directive confirme la place prioritaire de la prévention dans la gestion des déchets, et souligne que son développement peut et doit aussi se faire à l'échelle locale. Elle oriente l'ensemble des pays de l'Union vers l'évitement de la production de déchets.

La prévention est présentée comme prioritaire dans la hiérarchie des modes de gestion des déchets.

Les mesures préventives à engager se situent donc avant l'abandon du produit et sa prise en charge par la collectivité, c'est-à-dire au niveau de :

- # La **production** en proposant des produits démontables, allégés, sans substances dangereuses et qui produisent peu de résidus de fabrication ;
- # La **consommation** en agissant sur les modes d'acquisition et d'utilisation ;
- # L'acte de jeter en favorisant **le don, l'entretien, la réparation, le réemploi**.

Les enjeux sont multiples :

- # Une économie de matières premières épuisables
- # La limitation des impacts sur l'environnement et la santé
- # Une meilleure maîtrise des coûts liés au traitement du déchet.

1.3. Qu'est-ce qu'un PLPDMA ?

Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est un document de planification territoriale obligatoire depuis le 1er janvier 2012, règlementé par le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015, qui en précise le contenu et les modalités d'élaboration. Ce décret indique que les collectivités territoriales ou les groupements de collectivités territoriales responsables de la collecte des déchets ménagers et assimilés doivent définir un programme local de prévention indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.

Le PLPDMA concerne l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (DMA) : c'est-à-dire tous les déchets collectés par le service public, hors déchets des collectivités :

Déchets des collectivités	Déchets ménagers et assimilés (DMA)			
	Déchets des centres de recyclage	Ordures ménagères		Déchets assimilés
Déchets des espaces verts, publics, voiries, marchés, etc.	Encombrants, végétaux, gravats etc.	Ordures ménagères résiduelles	Collectes sélectives	Déchets des artisans, commerçants, petites entreprises, administrations qui utilisent le service public
		Poubelle ordinaire	Déchets collectés soit en bacs soit en colonnes (emballages, papiers, verre)	



Un périmètre vaste : il est important de prioriser les actions pour concentrer les efforts sur les plus impactantes et s'entourer d'un réseau d'acteurs motivés.

1.4. Quel est le cadre réglementaire ?

La réglementation française définit 3 niveaux de mise en œuvre des politiques publiques de prévention des déchets :

- # **A l'échelle nationale**, le Programme National de Prévention des Déchets 2014-2020 (PNPD) qui concerne l'ensemble des déchets ;
- # **A l'échelle régionale**, le Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (dangereux, non dangereux et BTP) qui couvrira aussi l'ensemble des déchets ainsi que la gestion des déchets et pas seulement leur prévention ;
- # **A l'échelle locale**, le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) obligatoire pour la CCRS et qui devra être compatible avec les deux plans mentionnés ci-dessus.

A l'échelle nationale, la prévention des déchets est encadrée par plusieurs lois successives (lois « Grenelle 1 et 2 » de 2009 et 2010, la loi LTECV Loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte de 2015, la Feuille de Route sur l'Economie Circulaire. La dernière en vigueur est la Loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC) de 2020 qui, entre autres, actualise certains objectifs de la LTECV, toujours dans la perspective de passer d'une politique de gestion des déchets à une politique de gestion des ressources :

- # **Baisse de 15% de la production de DMA d'ici 2030** par rapport à 2010,
- # Réduction des quantités de DMA admis en installation de **stockage de -10 % en 2035**,
- # Orientation vers les **filières de valorisation matière et organique de 65 %** en masse des déchets non dangereux non inertes en **2025**,
- # Développement du tri à la source des déchets organiques généralisée avant 2024.



Crédits : MTE

A l'échelle régionale, La Région Normandie a adopté son PRPGD en 2018 et il repose sur quatre volets prenant en compte le contexte et les particularités de la région. Les quatre volets correspondant aux flux concernés par les objectifs de prévention sont les déchets ménagers, les déchets du BTP, les déchets d'activités économiques et les déchets dangereux.

Le PRPGD concerne ainsi tous les types de déchets (dangereux, non dangereux non inertes ou non dangereux inertes), produits dans la région par les ménages, activités économiques, collectivités et administrations.

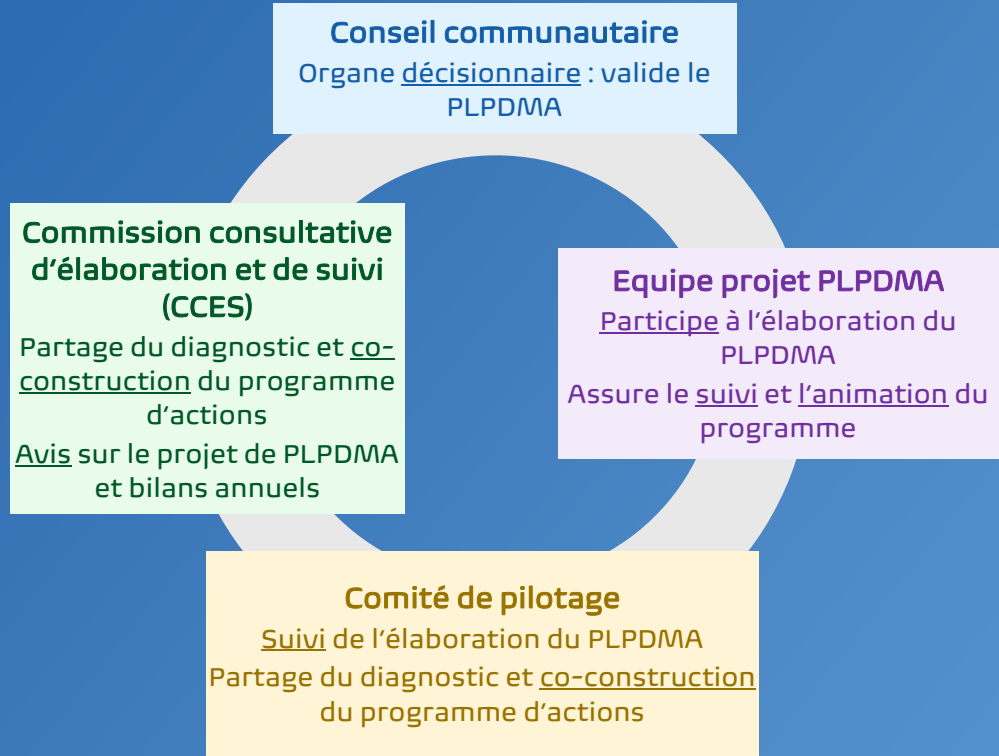
En plus de l'objectif de diminution de 15% des DMA entre 2010 et 2030, le PRPGD de **la Région Normandie prévoit des objectifs ambitieux de réduction du gaspillage alimentaire et des déchets verts.**

Lutte contre le gaspillage alimentaire	La réduction des gisements de déchets verts
# - 50% du ratio produit de 2015 à 2021 (soit -33 kg/hab. en 6 ans)	# -15% du ratio produit de 2015 à 2021 (soit -22 kg/hab. en 6 ans)
# -75% du ratio produit de 2015 à 2027 (soit -49 kg/hab. en 12 ans)	# -30% du ratio produit de 2015 à 2027 (soit -43 kg/hab. en 12 ans)

2. LA GOUVERNANCE

2.1. Les instances de l'élaboration et du suivi du PLPDMA

4 instances participent à l'élaboration et au suivi du PLPDMA.



L'élaboration d'un PLPDMA implique de nombreux acteurs de tous types et nécessite une gouvernance claire. Dans le cadre de son PLPDMA, la CCRS a souhaité mettre l'accent sur la concertation afin d'impliquer les acteurs locaux dans la démarche.

- # Le **Conseil Communautaire** : c'est l'organe décisionnaire. Il valide le PLPDMA une fois élaboré.
- # La **Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES)** : obligatoire pour mettre en œuvre un PLPDMA, elle est composée d'élus, d'acteurs locaux et d'institutions publiques de manière à être représentative du territoire. Elle aide à la construction du PLPDMA et donne son avis sur le projet puis sur les bilans annuels présentés une fois le programme lancé.
- # Le **comité de pilotage** : composée d'agents de la CCRS, des élus de la CCRS et des institutions, il donne son avis pour la construction du plan d'actions et assure le suivi.
- # L'**équipe projet PLPDMA** : composée d'agents de la CCRS, elle participe à l'élaboration du PLPDMA puis assure le suivi et l'animation du PLPDMA.

2.2. La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi

Afin d'élaborer son PLPDMA et conformément à l'article R. 541-41-22 du Code de l'Environnement, la CCRS a réuni une CCES (Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du plan d'actions) composé d'élus, acteurs locaux et institutions publiques pour être représentative du territoire :

La CCES s'est réunie 2 fois en 2022 :

- # Le 2 mars 2022
- # Le 25 novembre 2022

Les élus locaux

Le Président

Le Vice-Président en charge des déchets

La Vice-Présidente en charge du Développement Economique

La Vice-Présidente en charge du Tourisme

La Conseillère communautaire déléguée en appui à l'économie circulaire

Les partenaires et l'équipe projet

Directeur des services

Directeur de la Délégation Cadre de Vie

Directeur du Développement Economique

Responsable du Service déchets

Directeur du SDOMODE

Les institutions

Président du SDOMODE

ADEME

Région Normandie

Département de l'Eure

Le Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine

Chambre de Commerce et d'Industrie

Chambre de Métiers et de l'Artisanat

CRESS Normandie

REGAL Normandie

23 membres

La société civile

Mon logement 27

Foyer Stéphanois

ITER'Action

CARDERE

2.3 Consultation publique

Le projet de PLPDMA a fait l'objet d'une consultation publique du 28 janvier au 28 février 2023. Une synthèse des participations est présentée en annexe de ce rapport.

3. LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE



41 360 hab.

Population INSEE 2019

40

COMMUNES



Le diagnostic (ou état des lieux) du territoire est une étape indispensable et obligatoire avant la réalisation du plan d'actions.

Vous trouverez dans les prochaines pages une synthèse de ce diagnostic.



Le territoire de la CCRS est situé en région Normandie, dans le département de l'Eure. Composé de **40 communes**, il compte **41 360 habitants** (INSEE 2019).

La CCRS détient les compétences de prévention, de collecte et de traitement des DMA sur son territoire. Elle a l'obligation d'élaborer un PLPDMA.

En 2021, **33 580 tonnes de déchets ont été collectés** par les services de gestion des déchets : cela représente **798 kg par habitant**.

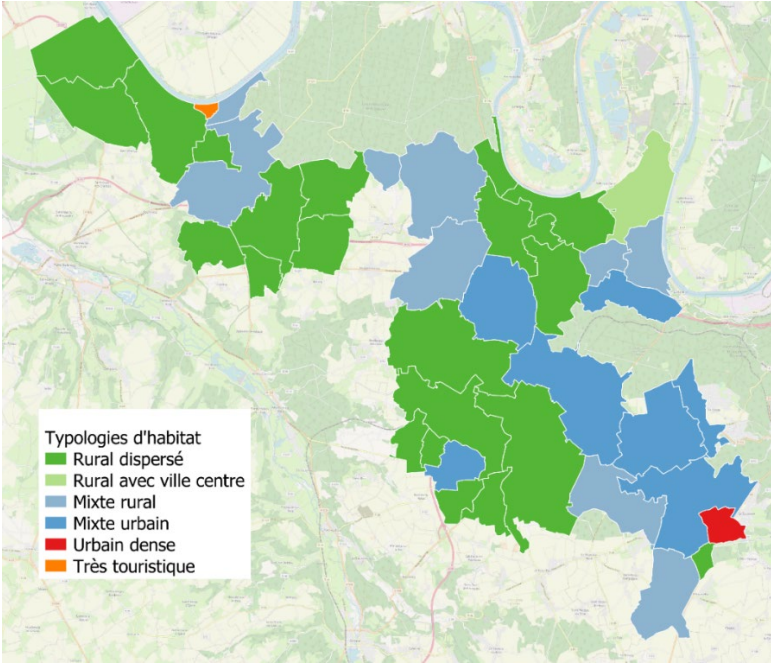
103 Indice de réduction des déchets par rapport à 2017*

*Cet indice correspond au ratio en 2021 divisé par le ratio en 2017. Il sert à étudier l'évolution des quantités collectées.

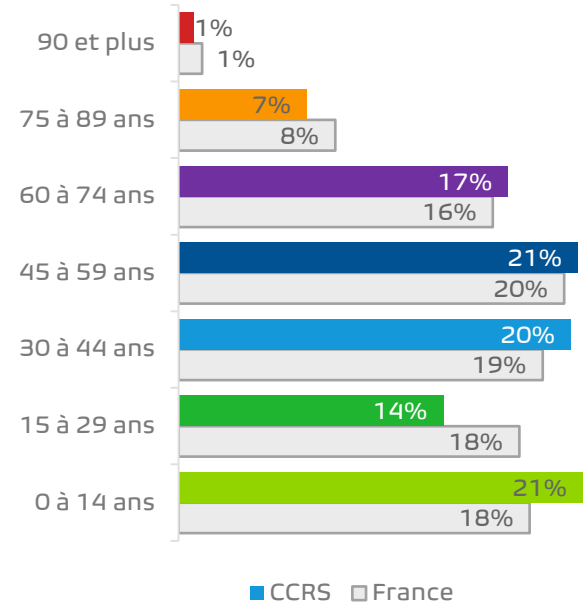
Cet indice est supérieur à 100 ce qui traduit une augmentation de la production de déchets sur le territoire.

3.1. Les données socio-économiques

3.1.1. Le territoire

Etat des lieux	Lien avec la prévention des déchets
<p>Le territoire de la CCRS présente une typologie mixte rurale avec quelques disparités : des communes rurales, pour certaines isolées géographiquement, et des centres-bourgs, Bourg-Achard et Bourgtheroulde, plus denses.</p> <p>Il est important de noter que 22 des 40 communes de la CCRS sont de typologie rurale voire « rural dispersé », représentant 28% de la population.</p> 	<p>Il est indispensable d'adapter le plan d'action du PLPDMA à chaque typologie de territoire et aux différentes catégories d'usagers.</p> <p>La CCRS présente une densité de population relativement disparate selon les communes. Dans l'ensemble, le territoire est peu dense ; ce qui peut éloigner certaines populations du service de gestion des déchets notamment lors d'évolutions des systèmes de collecte. Une attention particulière sera à apporter à cet aspect-là du territoire.</p> <p>L'habitat individuel, majoritaire sur le territoire, est un atout pour le déploiement de solutions de prévention : le compostage et la gestion in situ des biodéchets sont facilités. Parallèlement, les usagers en habitat collectif seront aussi à prendre en compte dans les actions déployées.</p>

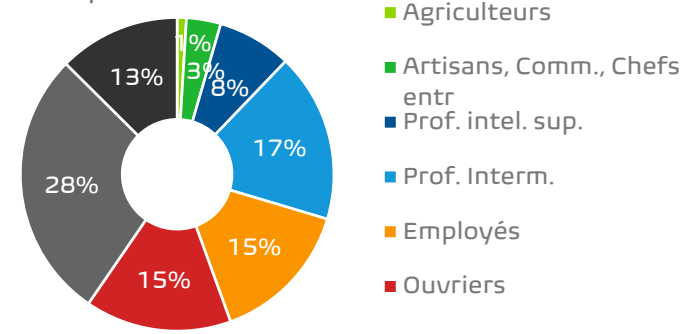
3.1.2. Les habitants et les ménages

Etat des lieux	Lien avec la prévention des déchets																								
<p>Une population en forte augmentation : +1,1% par an.</p> <p>Les différentes tranches d'âge sont représentées de manière équivalente avec toutefois une sous-représentation des 15 à 29 ans et une sur-représentation des enfants de moins de 14 ans, ce qui illustre l'attractivité du territoire pour les familles avec de jeunes enfants.</p> <p>Répartition de la population par tranche d'âges en 2017</p>  <table border="1"> <caption>Répartition de la population par tranche d'âges en 2017</caption> <thead> <tr> <th>Tranche d'âge</th> <th>CCRS (%)</th> <th>France (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>90 et plus</td> <td>1%</td> <td>1%</td> </tr> <tr> <td>75 à 89 ans</td> <td>7%</td> <td>8%</td> </tr> <tr> <td>60 à 74 ans</td> <td>17%</td> <td>16%</td> </tr> <tr> <td>45 à 59 ans</td> <td>21%</td> <td>20%</td> </tr> <tr> <td>30 à 44 ans</td> <td>20%</td> <td>19%</td> </tr> <tr> <td>15 à 29 ans</td> <td>14%</td> <td>18%</td> </tr> <tr> <td>0 à 14 ans</td> <td>21%</td> <td>18%</td> </tr> </tbody> </table>	Tranche d'âge	CCRS (%)	France (%)	90 et plus	1%	1%	75 à 89 ans	7%	8%	60 à 74 ans	17%	16%	45 à 59 ans	21%	20%	30 à 44 ans	20%	19%	15 à 29 ans	14%	18%	0 à 14 ans	21%	18%	<p>Le territoire est attractif, avec une part forte de nouveaux arrivants chaque année. Il est important que les actions de communication et de prévention soient renouvelées fréquemment et ciblent cette population entrante.</p> <p>Il semble opportun d'engager des actions auprès des jeunes publics pour diffuser les pratiques dès le plus jeune âge. La sensibilisation à l'école (primaires/collèges) permet de toucher une grande majorité des usagers : 21 % de la population étant inclus dans la tranche d'âge inférieure à 14 ans et transmettant à leurs proches, ce qui permet de sensibiliser une grande part des habitants du territoire.</p>
Tranche d'âge	CCRS (%)	France (%)																							
90 et plus	1%	1%																							
75 à 89 ans	7%	8%																							
60 à 74 ans	17%	16%																							
45 à 59 ans	21%	20%																							
30 à 44 ans	20%	19%																							
15 à 29 ans	14%	18%																							
0 à 14 ans	21%	18%																							

Etat des lieux	Lien avec la prévention des déchets
----------------	-------------------------------------

On compte **59% d'actifs** parmi les 15 ans et plus. 41% de la population est retraitée ou sans emploi.

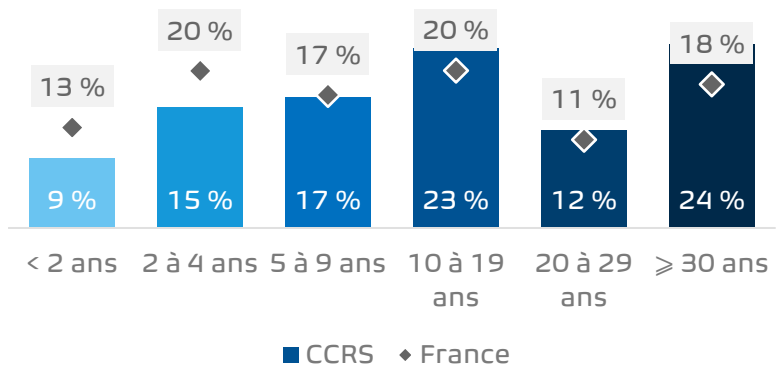
Répartition de la population de plus 15 ans par activité professionnelle en 2017



Il sera important d'adapter les actions du plan pour considérer toutes les tranches d'activité des habitants de la Communauté de Communes.

Une **mobilité relativement faible au sein de la population** : 76 % des ménages résident depuis plus de 5 ans dans la même habitation et près de 60 % depuis plus de 10 ans.

Ancienneté d'emménagement en 2017

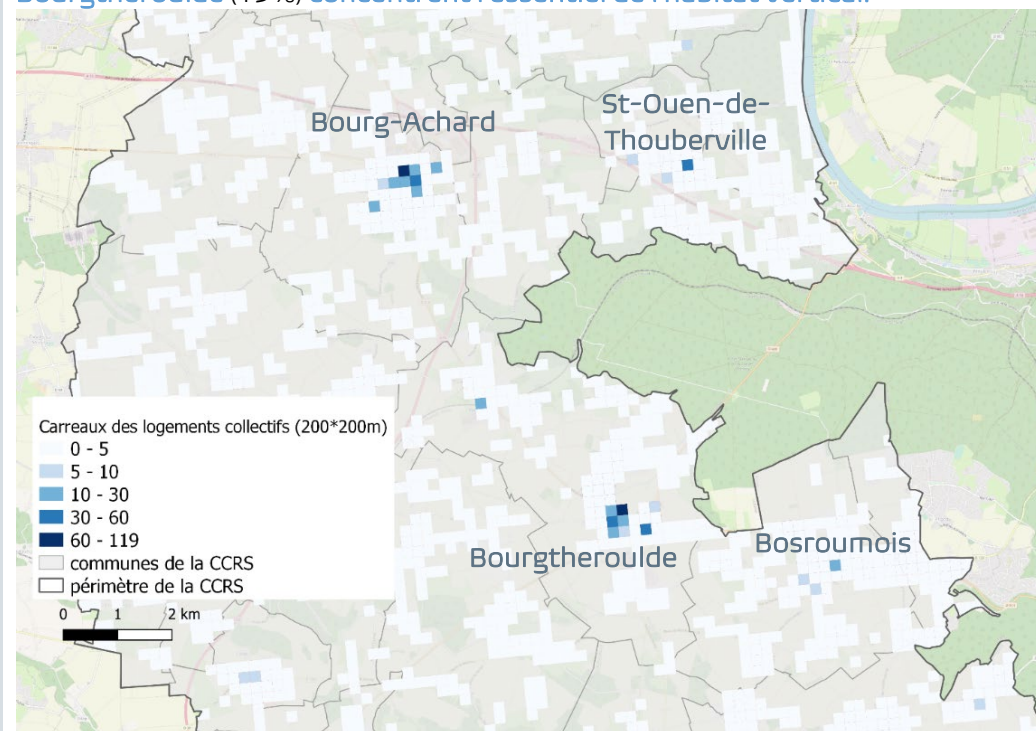


L'ancienneté de la population sera un élément à prendre en considération dans la sensibilisation effectuée auprès des habitants et des ménages.

La population est sédentaire, ce qui constitue un avantage lorsque l'on souhaite communiquer et mettre en place des outils de sensibilisation : les usagers connaissent bien leur territoire, il est possible de mettre en place des actions sur le long terme, peu de renouvellement des usagers permettant un investissement de ceux-ci dans des actions de moyens termes.

Etat des lieux

Peu de logements collectifs (6%). Bourg-Achard (25% d'appartements) et Bourgtheroulde (19%) concentrent l'essentiel de l'habitat vertical.



Lien avec la prévention des déchets

Les actions devront porter en majorité sur les habitants de maisons individuelles (compostage individuel notamment). Mais il sera également opportun de mobiliser les bailleurs dans le portage d'actions.

3.1.3. L'activité économique



846 établissements (INSEE)

Professionnels et administrations

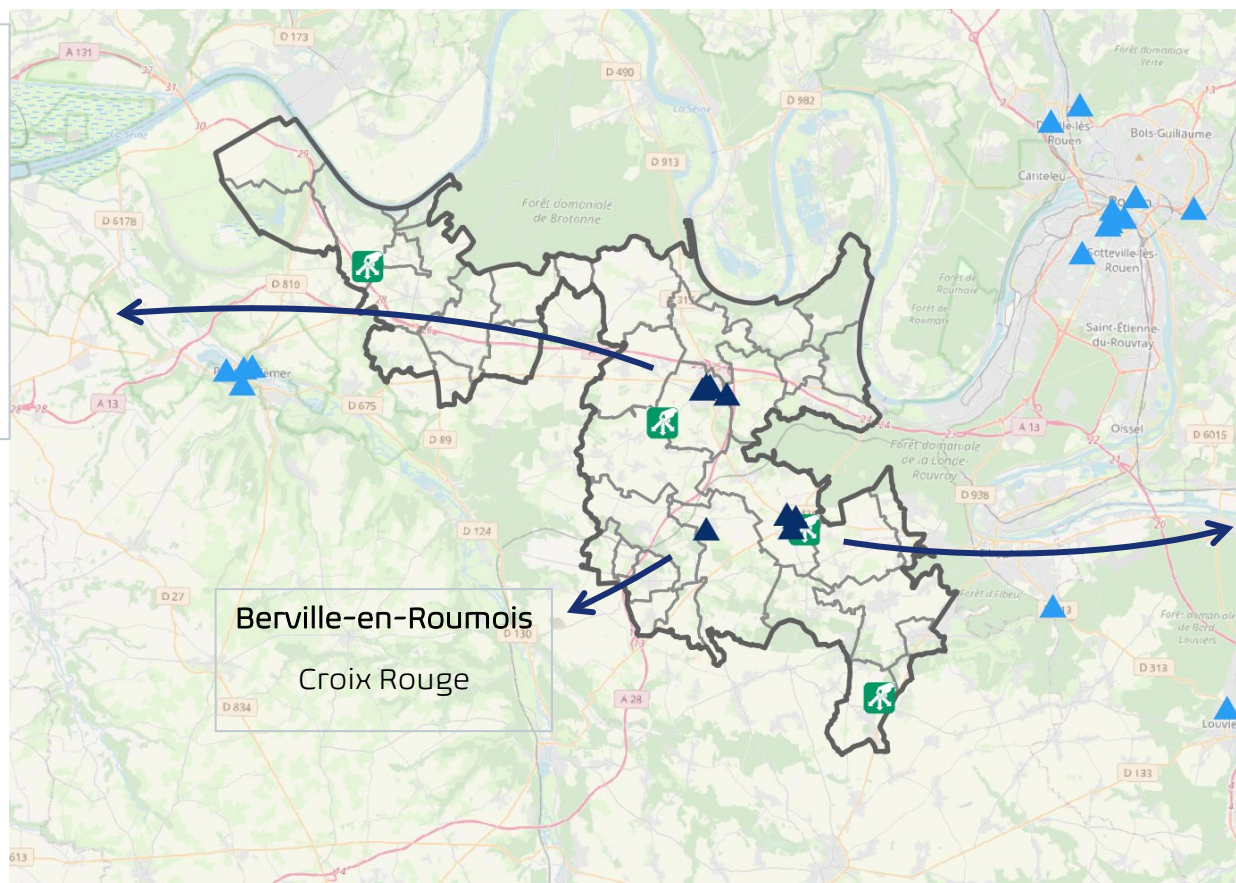
Etat des lieux	Lien avec la prévention des déchets														
<p>Répartition des établissements par secteur d'activité en 2018 (ext : CCRS int : France)</p> <table border="1"> <caption>Répartition des établissements par secteur d'activité en 2018</caption> <thead> <tr> <th>Secteur</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Agriculture</td> <td>9%</td> </tr> <tr> <td>Industrie</td> <td>7%</td> </tr> <tr> <td>Construction</td> <td>17%</td> </tr> <tr> <td>Commerce et services</td> <td>51%</td> </tr> <tr> <td>Adm. Publique</td> <td>16%</td> </tr> <tr> <td>Commerce et services (intermédiaire)</td> <td>13%</td> </tr> </tbody> </table>	Secteur	Pourcentage	Agriculture	9%	Industrie	7%	Construction	17%	Commerce et services	51%	Adm. Publique	16%	Commerce et services (intermédiaire)	13%	<p>Trois principaux secteurs d'activités au sein de la CCRS qu'il faut associer à la démarche de PLPDMA :</p> <ul style="list-style-type: none"> # Le secteur tertiaire (commerces et services) représente 51%, soit une majorité des établissements actifs, comparable à la moyenne française ; # Les secteurs de la construction et l'agriculture représentent respectivement 17% et 9% des établissements actifs : ce sont des entreprises qu'il ne faudra pas négliger vis-à-vis des déchets produits (déchets du BTP et biodéchets notamment) ; # L'administration publique représente 16 % des établissements actifs, ce chiffre renforce l'intérêt des collectivités à développer des actions d'éco-exemplarité de grande ampleur.
Secteur	Pourcentage														
Agriculture	9%														
Industrie	7%														
Construction	17%														
Commerce et services	51%														
Adm. Publique	16%														
Commerce et services (intermédiaire)	13%														
<p>Répartition des établissements par tranche d'effectif en 2018 (ext : CCRS int : France)</p> <table border="1"> <caption>Répartition des établissements par tranche d'effectif en 2018</caption> <thead> <tr> <th>Tranche d'effectif</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>0 salarié</td> <td>9%</td> </tr> <tr> <td>1 à 9 salariés</td> <td>76%</td> </tr> <tr> <td>10 à 19 salariés</td> <td>8%</td> </tr> <tr> <td>20 à 49 salariés</td> <td>5%</td> </tr> <tr> <td>50 salariés et plus</td> <td>2%</td> </tr> </tbody> </table>	Tranche d'effectif	Pourcentage	0 salarié	9%	1 à 9 salariés	76%	10 à 19 salariés	8%	20 à 49 salariés	5%	50 salariés et plus	2%	<p>85% des établissements sur le territoire sont des TPE et des PME (moins de 10 salariés). Ces professionnels sont majoritairement collectés par le SPGD et utilisent les déchèteries. Il faut en tenir compte dans les scénarios d'évolution et dans la communication.</p>		
Tranche d'effectif	Pourcentage														
0 salarié	9%														
1 à 9 salariés	76%														
10 à 19 salariés	8%														
20 à 49 salariés	5%														
50 salariés et plus	2%														

3.2. Les acteurs et partenaires identifiés

Un grand nombre d'acteurs ont été recensés sur des thématiques variées comme le gaspillage alimentaire, le réemploi, la réparation, les biodéchets et la sensibilisation au sens large. Sur le territoire de la CCRS, la majorité des acteurs sont présents dans Bourg-Achard et Bourghtheroulde.

Bourg-Achard

CREPAN
Croix Rouge
Familles Rurales
CARDERE
CC Roumois Seine
Ras'campagne
La ligue de l'enseignement
La CCAS
Emmaüs



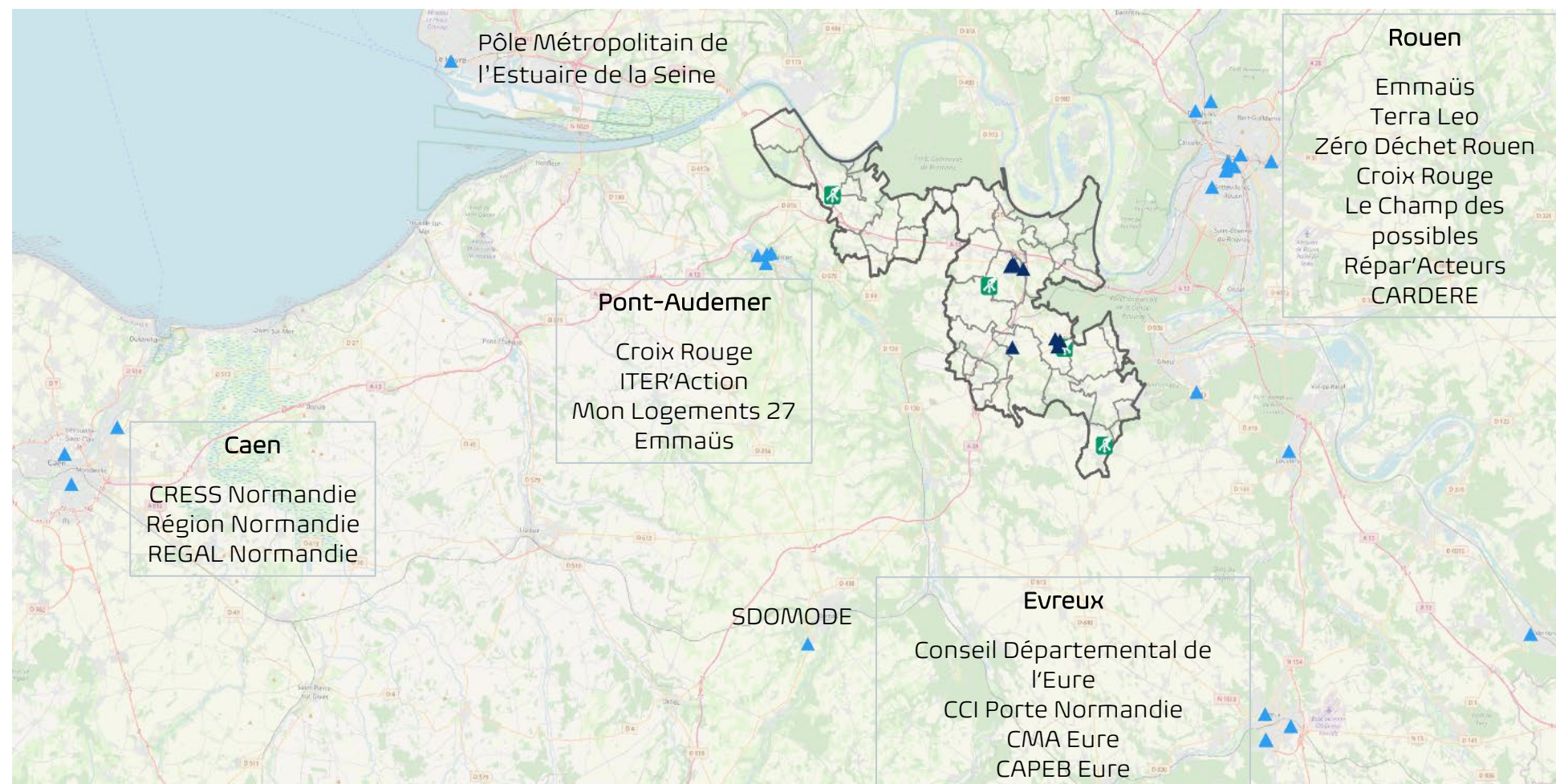
Bourghtheroulde

Secours Catholiques
Secours Populaire Français
Familles Rurales
Croix Rouge



Des points réemploi dans les déchèteries du territoire, en partenariat avec Emmaüs.

La carte des acteurs hors du territoire de la CCRS est la suivante :

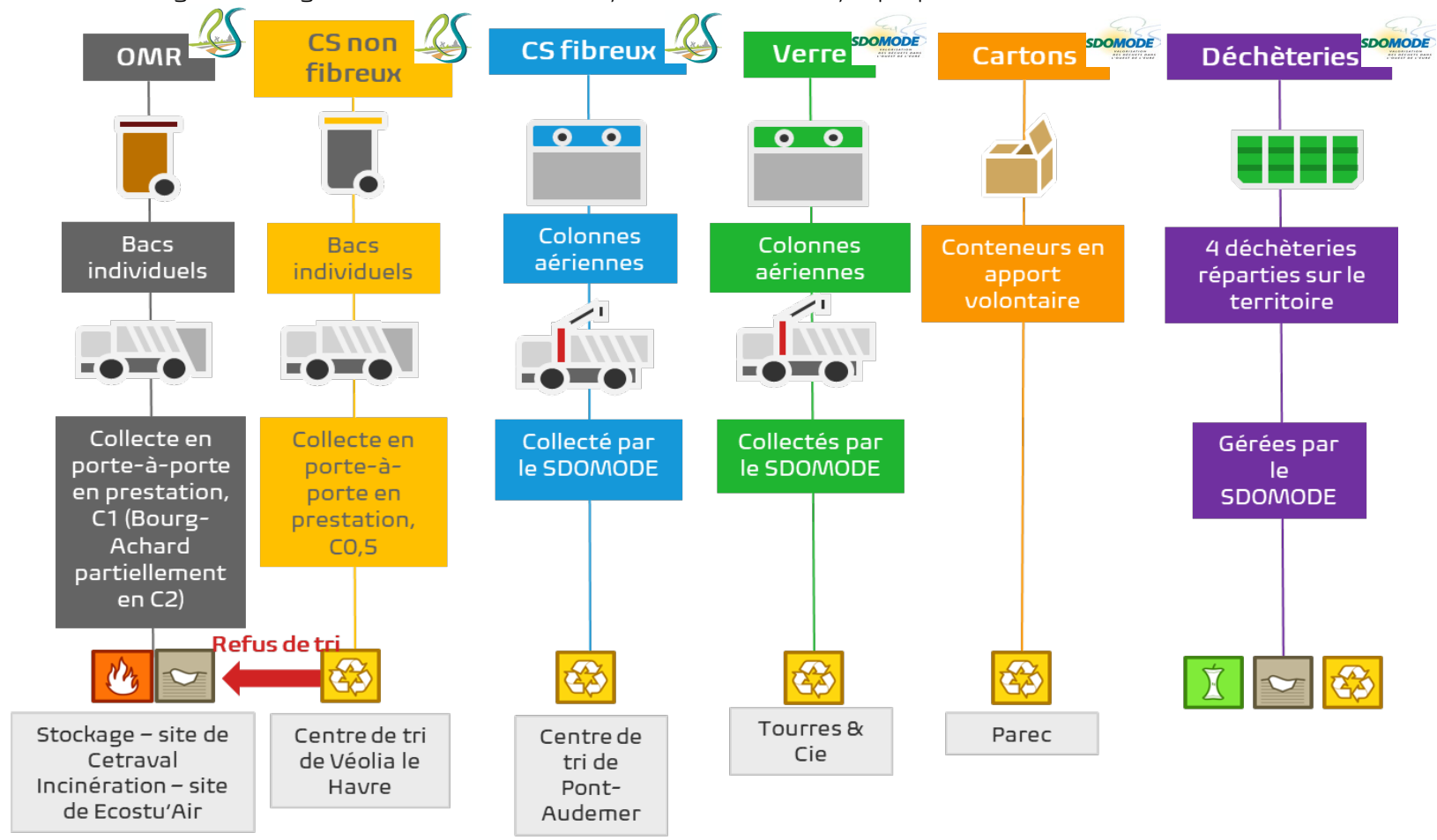


Un grand nombre d'acteurs ont été recensés sur des thématiques variées comme le gaspillage alimentaire, le réemploi, la réparation, les biodéchets et la sensibilisation au sens large. Cependant **peu sont présents sur le territoire de Roumois Seine**. Dans la collectivité, la majorité des acteurs sont concentrés sur Bourg-Achard et Bourgheroulde.

3.3. Les modalités du service à l'utilisateur

3.3.1. Modalités de collecte et de traitement

La CCRS exerce la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés et adhère au SDOMODE pour le traitement, la gestion des déchèteries et la prévention des déchets. L'organisation générale des services est synthétisée dans le synoptique ci-dessous :



C1, C2, ... : correspond à la fréquence de collecte. C1 = collecte 1 fois / semaine

3.3.2. Le financement du service déchets

Le service Déchets est financé par la **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères** (TEOM).

La TEOM est un impôt indexé sur la valeur locative du local : le montant à payer est visible sur l'avis d'imposition du propriétaire.

Les usagers ont donc globalement une méconnaissance du coût du service : le montant à payer n'est pas détaillé sur l'avis d'imposition. Par ailleurs, les locataires ont besoin de l'intermédiaire du propriétaire pour connaître le montant de la taxe.

Cette méconnaissance rend difficile une incitation à la réduction des déchets sur la base d'arguments financiers. C'est pourquoi **la CCRS a délibéré sur un passage en TEOM incitative le 27 juin 2022**.

Le financement incitatif présente une vertu majeure : **inciter directement l'utilisateur**, par le levier économique, à réduire sa production de déchets et/ou à participer plus activement aux collectes sélectives et donc au recyclage. Plus largement, la tarification incitative s'inscrit dans une **démarche plus globale de réduction des déchets et d'amélioration de leur valorisation**, définie par les objectifs inscrits dans la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015 déchets, objectifs qui ont été renforcés par la loi AGEC en février 2020.

L'argument économique, utilisé pour encourager les usagers à réduire leur production de déchets, repose en partie sur la connaissance du coût du service public de prévention et de gestion des déchets. Un des enjeux semble donc d'apporter cette connaissance à tous les usagers.

La tarification incitative est un outil puissant pour responsabiliser et mobiliser les usagers vers une réduction et une meilleure valorisation des déchets produits sur le territoire.

3.3.3 Les actions de prévention déjà en cours sur le territoire

L'engagement de la CCRS dans des actions de sensibilisation et de prévention est récent. Depuis début 2020, une ambassadrice du tri mène des actions de terrain pour communiquer et sensibiliser les usagers du territoire.

La collectivité met en place plusieurs actions de communication et de prévention afin d'accompagner les usagers à la réduction et au tri des déchets, mais elle peut aussi s'appuyer sur son syndicat de traitement, le SDOMODE, sur ces thématiques. En effet, la participation du SDOMODE permet de mutualiser et d'unifier les actions sur un territoire plus large regroupant plusieurs collectivités.



Le compostage individuel

La CCRS promeut l'utilisation du compostage auprès des particuliers. Un guide de compostage réalisé par le SDOMODE est diffusé sur le site de la collectivité. La CCRS propose aux usagers des composteurs en bois de 400 litres à un prix préférentiel. Il est fourni avec un guide de compostage et un bioseau de 10 litres. Plus de 310 composteurs ont été distribués par la CCRS entre 2018 et 2021.

La collectivité propose aussi aux écoles du territoire des composteurs gratuitement. En 2020, deux écoles en ont fait la demande.



Le gaspillage alimentaire

En 2019, une opération « Défi assiettes vides » a été organisée par le REGAL Normandie (Réseau pour Eviter le Gaspillage Alimentaire) lors de la journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire. Plusieurs cantines scolaires ainsi qu'une résidence pour personnes âgées ont participé à cet évènement.

Le réemploi et l'économie circulaire

Depuis 2015, une zone de réemploi est présente dans l'ensemble des déchèteries du territoire, en partenariat avec Emmaüs.

Le 15 juin 2020, une Ressourcerie a ouvert ses portes à Menneval. Il s'agit d'un espace de 4000m² dédié au réemploi. Sa gestion a été confiée à l'association ITER'Action en coordination avec le SDOMODE. La Ressourcerie employait fin 2020 53 salariés en insertion et 5 encadrants techniques. Une dizaine de bénévoles participent au développement et à l'aménagement de l'espace.

Le site est constitué d'une boutique, d'un atelier menuiserie ainsi que d'espaces relooking, mécanique, électroménager, collecte et stockage. L'approvisionnement se fait directement à la Ressourcerie, lors des vides maisons, ainsi que dans les zones de collecte décentralisées ouvertes dans les déchèteries gérées par le SDOMODE.

Le bilan 2020 fait l'état de **400 tonnes** collectées pour **270 tonnes réemployées** et plus de 26 000 clients. Les visites organisées du site ont permis la **sensibilisation de près de 200 personnes** à la réduction des déchets.

La sensibilisation des scolaires

Des ateliers de sensibilisation des classes scolaires sont organisés depuis de nombreuses années par la CCRS. Deux collèges de la CCRS, ont réalisés des diagnostic déchets et ont pu mettre en place des actions visant la réduction des déchets produits (notamment en lien avec le gaspillage alimentaire de la restauration collective).

Les actions du PLPDMA devront s'insérer dans cette stratégie déjà enclenchée au sein de la CCRS et renforceront les actions déjà en cours.

3.4. La production de déchets

3.4.1. Synoptique déchets 2021

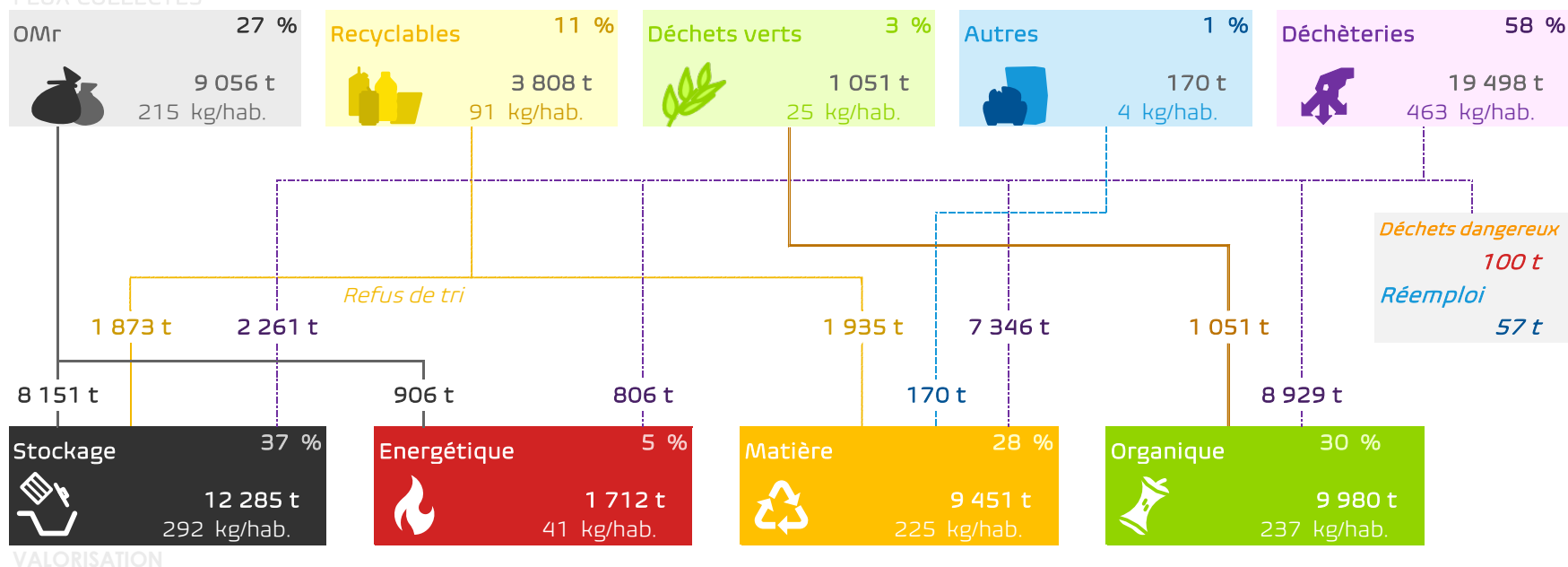
Synoptique de la gestion des déchets

CC Roumois Seine - 2021

Quantité totale de déchets : 33 583 t - 798 kg/hab.



FLUX COLLECTES



Actuellement, les parts de valorisation matière et de valorisation organique sont conséquentes. Cependant, les déchets collectés par la CCRS sont **majoritairement enfouis**. Ces tonnages sont **autant de déchets qui pourraient être évités, réduits, réemployés ou encore compostés** sur place. Par ailleurs, la réglementation impose une **hausse importante de la taxe générale sur les activités polluantes** à l'horizon 2025. Cela impactera directement le coût de traitement des déchets enfouis et incinérés.

Les actions de prévention mises en œuvre dans le cadre du PLPDMA peuvent permettre de réduire les quantités de déchets envoyées en enfouissement ce qui entraînerait une maîtrise des coûts associés et un gain environnemental important.

Il est important de noter que les tonnages de déchets réellement produits par les usagers de la CCRS ne sont pas connus, pour causes :

- # Les tournées en porte-à-porte sont communes avec les autres collectivités du groupement de commande ;
- # Les déchèteries du territoire sont gérées par le SDOMODE, elles sont ouvertes à tous les adhérents du syndicat et non réservées aux usagers de la CCRS ;

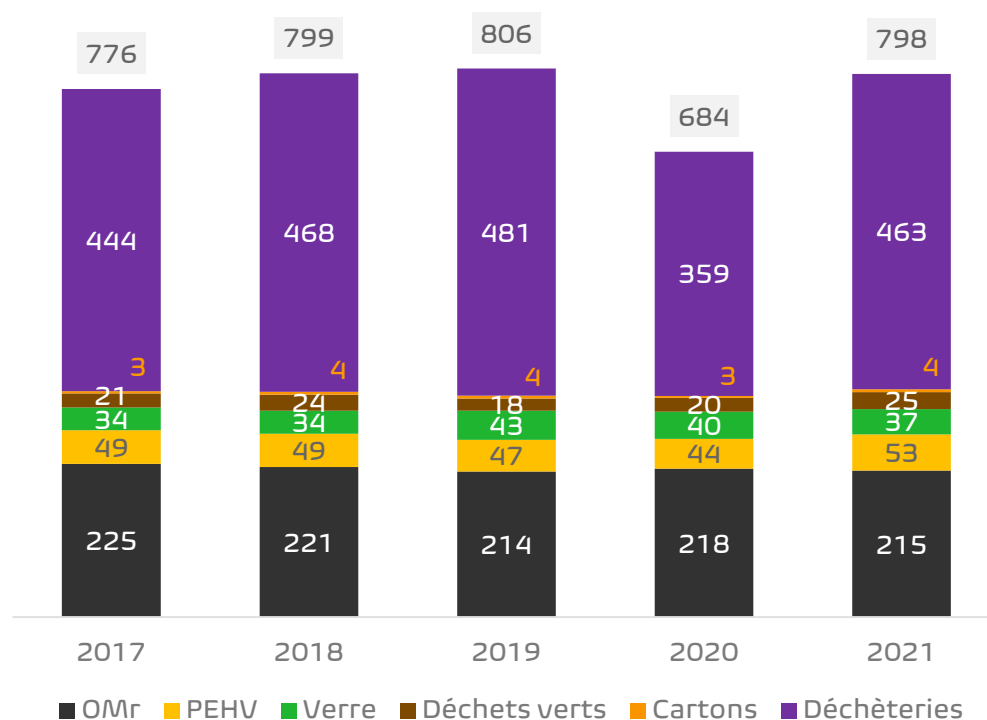
Les données présentées ci-dessous sont des répartitions à l'habitant des tonnages du prestataire de collecte et du SDOMODE.

Le périmètre de la CCRS ayant évolué ces dernières années, les données présentées sont ramenées au périmètre actuel du territoire de la collectivité.

3.4.2. Evolution des performances de collecte

Comme le PLPDMA concerne l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (DMA), ci-dessous l'évolution des performances de collecte depuis 2017 présentée en kg/an/hab. :

Evolution des performances de DMA



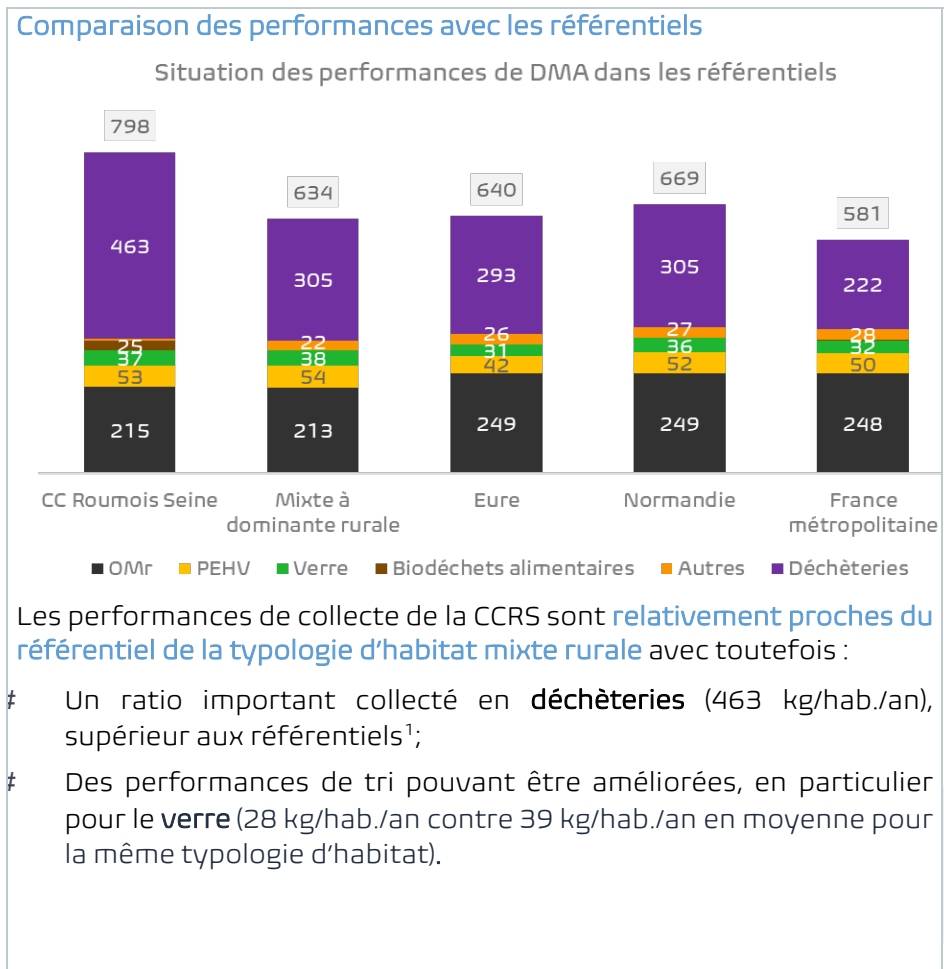
Les performances de collecte ont très peu évolué entre 2017 et 2021 : les DMA ont augmenté de 3% et les ordures ménagères ont diminué de 5%.

L'objectif du PLPDMA sera d'inverser cette tendance pour induire une diminution de la production de déchets par habitant.

Par flux, on observe les évolutions suivantes :

- # Les quantités d'ordures ménagères résiduels (OMr) collectées (215 kg/hab./an), qui étaient en diminution entre 2017 et 2019, se stabilisent depuis ;
- # Une augmentation des quantités de papiers et emballages hors verre (PEHV) en 2021 avec les extensions des consignes de tri mises en place en juin 2020 ;
- # Les tonnages collectés en déchèteries déjà très élevés sont en hausse, plus 19 kg/hab./an entre 2017 et 2021 ;

3.4.3. Situation des performances de collecte par rapport aux référentiels et aux objectifs réglementaires



Atteinte des objectifs réglementaires

Le tableau suivant présente les objectifs réglementaires de la LTECV et de la loi AGEC et la situation de la collectivité :

L'année 2017, première année disponible, a été prise comme année de référence.

Objectif	Indicateur	Objectifs réglementaires				EPCI
		2020	2025	2030	2035	2021
Réduction des DMA	Evolution relative du ratio de DMA par rapport à 2010	- 10 %		- 15 %		4 % ²
Valorisation matière et organique	Part des tonnages DNDNI	55 %	65 %			55 %
Enfouissement	Evolution relative du tonnage de DNDNI enfoui par rapport à 2010	- 30 %	- 50 %			17 % ³
Enfouissement	Part des tonnages DMA enfouis				10 %	36 %

La CCRS est bien positionnée mais n'a pas encore atteint tous les objectifs fixés par la réglementation, en particulier concernant la réduction des déchets enfouis. Les tonnages de déchets stockés correspondent majoritairement au traitement des OMr.

¹ Ce ratio peut s'expliquer par la mutualisation des déchèteries à l'échelle du SDOMODE : d'autres usagers, hors de la CCRS, peuvent accéder aux déchèteries
² Par rapport à 2017, première année disponible
³ Par rapport à 2017, première année disponible

3.4.4. La composition des principaux flux

Campagne de caractérisation des Ordures Ménagères résiduelles

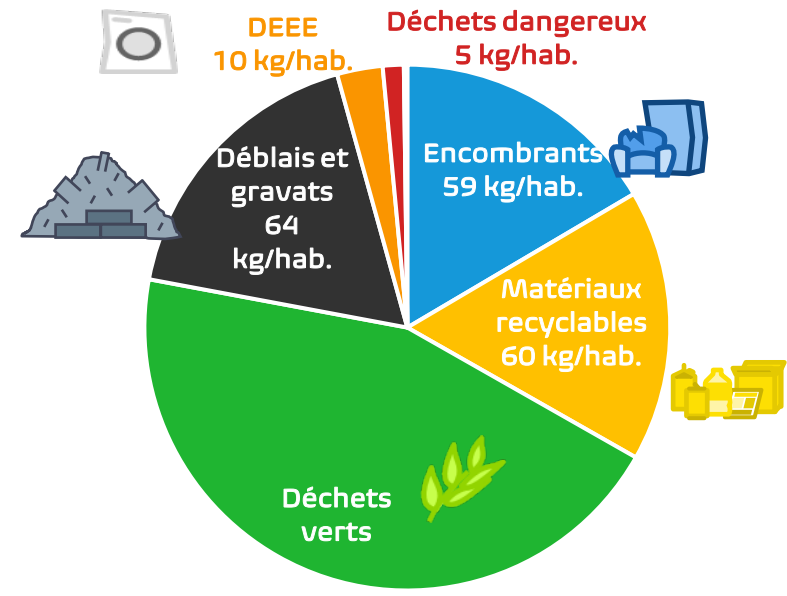


Le SDOMODE a réalisé en 2018 une campagne de caractérisations des OMr, dont 4 échantillons sur 14 ont été prélevés sur le territoire de Roumois Seine. Ces caractérisations permettent de réaliser un état des lieux précis des flux présents dans la poubelle des usagers. Elles révèlent que **56% des déchets contenus dans les OMr pourraient être évités**, par renforcement du geste de tri mais aussi par la prévention :

- # Les **biodéchets** peuvent être détournés par compostage ou gestion in situ des déchets verts ;
- # La **collecte sélective** peut être réduite à la source grâce aux actions « STOP PUB » ou en promouvant l'éco-consommation et les achats « zéro déchet » ;
- # Les textiles peuvent être détournés vers des filières de réemploi ;
- # Les **textiles sanitaires** peuvent être compostés en partie ou réduits par l'utilisation de produits réutilisables.

56% pourraient être évités ou valorisés

Composition des apports en déchèteries



Le territoire de la CCRS est équipé de quatre déchèteries permettant la collecte séparative de 23 flux. Ces installations représentent une opportunité pour les usagers de la CCRS pour trier leurs déchets vers les filières de valorisation appropriées. Néanmoins, les quantités de déchets collectés en déchèteries pourraient être réduites :

- # Les **déchets verts** représentent près de 45% des apports en déchèteries. Ces végétaux pourraient être traités directement à la parcelle grâce au compostage, broyage ou paillage et réduit par l'utilisation d'essences à pousse lente.
- # Les **encombrants** et les **DEEE** pourraient être réparés et/ou réemployés.

463 kg de déchets apportés en déchèteries par habitant en 2021

3.5. Bilan du diagnostic

3.5.1. Analyse des atouts, forces, faiblesses et menaces vis-à-vis de la prévention des déchets

Atouts

- # **Population assez sédentaire** : plus facile de mettre en place des actions pérennes ;
- # Quelques **actions de prévention et sensibilisation déjà en place** : compostage individuel, sensibilisation en milieu scolaire ... ;
- # Des **usagers bien desservis par les déchèteries** du territoire ;
- # Un nouveau **marché de prestation de collecte en porte-à-porte prévu pour un passage en TI** ;

Faiblesses

- # **Moyens humains réduits** pour porter le PLPDMA dans la mise en œuvre et le suivi ;
- # **Une tendance à la hausse des ratios** de DMA entre 2017 et 2021 ;
- # **Peu de communication réalisée** au sujet de la prévention et la gestion des déchets, pourtant indispensable lors de la mise en place d'un PLPDMA, la communication sera à densifier ;
- # **Peu de suivi des actions en cours sur le compostage individuel** : stratégie à relancer ;

Opportunités

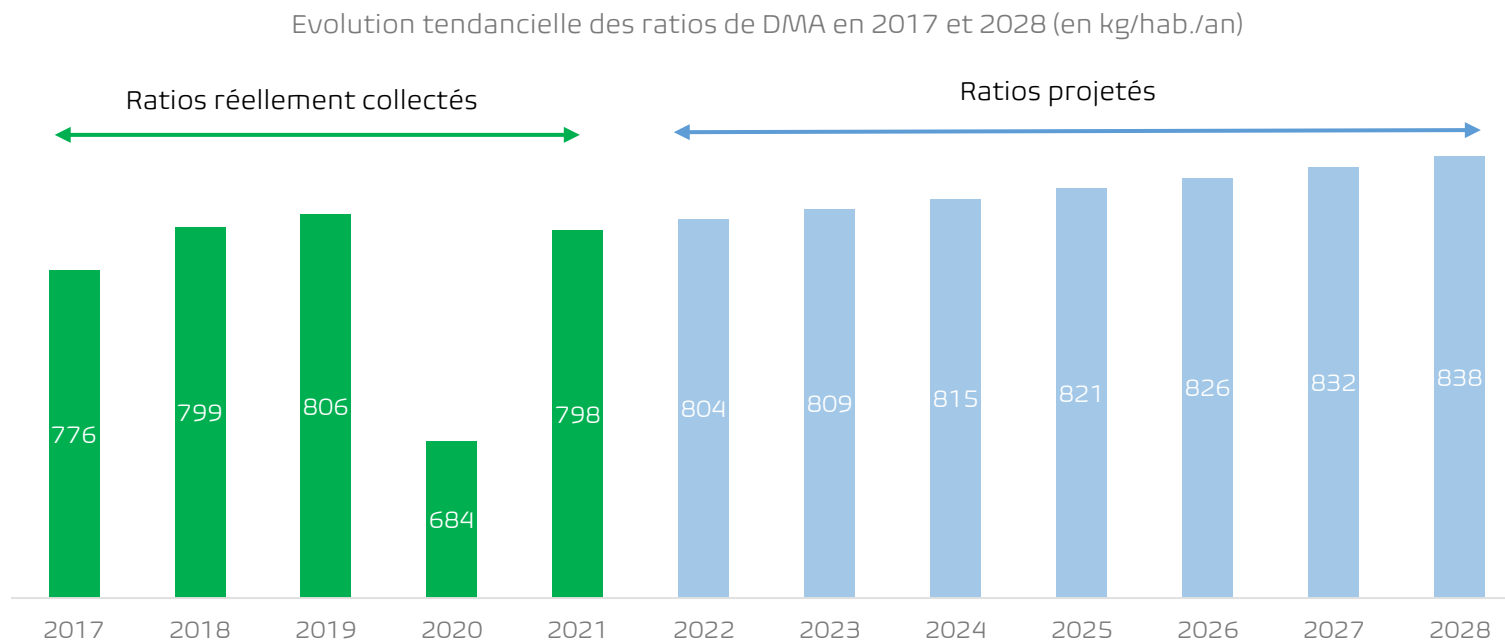
- # Une **majorité d'habitat individuel** en maison qui favorise la gestion in situ des biodéchets et du compostage ;
- # **Un réseau important de partenaires et relais** pour accompagner la mise en place d'actions ;
- # Etude de faisabilité de **la tarification incitative et de définition d'une stratégie de mise en place du tri à la source des biodéchets** en parallèle qui pourra contribuer à la baisse des tonnages ;

Menaces

- # Une **croissance démographique importante** qui nécessite de **renouveler la communication** aux usagers ;
- # **Multiplicité des acteurs avec lesquelles interagir** et un manque de moyens humains pour porter le PLPDMA ;

3.5.2. Evolution attendue des performances sans mise en œuvre du PLPDMA

Le graphique ci-dessous présente l'évolution attendue du ratio de collecte des DMA sans la mise en œuvre du PLPDMA.⁴



En l'absence d'un PLPDMA, la tendance est à une hausse des quantités de déchets collectés par habitant. Il est donc primordial d'inverser cette dynamique, notamment grâce au PLPDMA, pour réduire la production de déchets et se conformer aux objectifs réglementaires.

⁴ Les estimations se basent sur les évolutions observées entre 2017 et 2021.

4. LE PLDPMA

4.1. Un plan pluriannuel

Le décret du 10 juin 2015 fixe précisément le contenu du plan d'actions qui doit comporter notamment :

- Les **objectifs de réduction** des déchets ménagers et assimilés ;
- Les **mesures à mettre en œuvre** pour atteindre ces objectifs, avec :
 - L'identification des collectivités, personnes ou organismes auxquelles elles incombent ;
 - La description des moyens techniques, humains et financiers nécessaires ;
 - L'établissement d'un calendrier prévisionnel de leur mise en œuvre ;
 - Les indicateurs relatifs à ces mesures ainsi que la méthode et les modalités de l'évaluation et du suivi du programme.

Le plan d'actions a été élaboré en tenant compte des gisements prioritaires et des grandes idées structurantes émergeant des acteurs de la CCES.

8 axes de travail

Et 27 actions

Lutter contre le gaspillage alimentaire

4 actions

Eviter la production de biodéchets

4 actions

Développer le réemploi

3 actions

Utiliser les instruments économiques

1 action

Réduire les déchets des professionnels

2 actions.

Etre éco-exemplaire

3 actions

Développer la consommation responsable

4 actions

Actions complémentaires

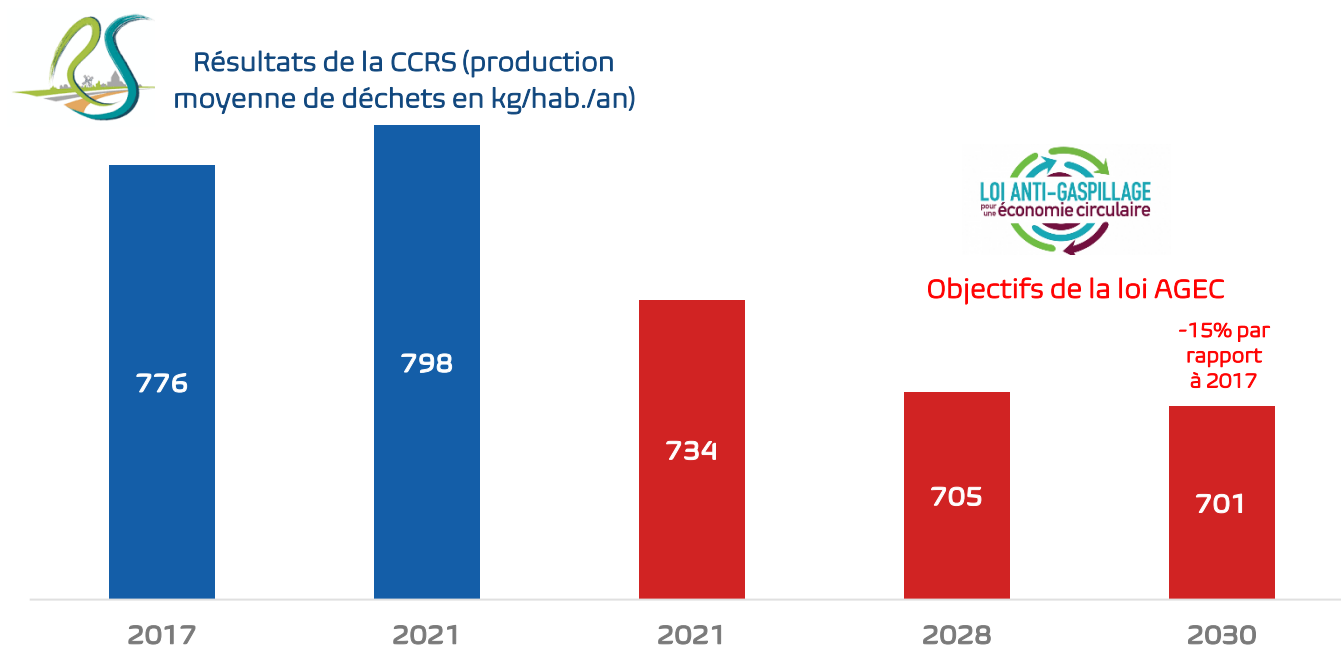
6 actions

4.2. Quels objectifs minimum pour la CCRS ?

Les objectifs quantitatifs de ce premier PLPDMA doivent respecter les objectifs nationaux et régionaux définis d'une part par la loi AGECE, et d'autre part par le PRPGD de la Région Normandie.

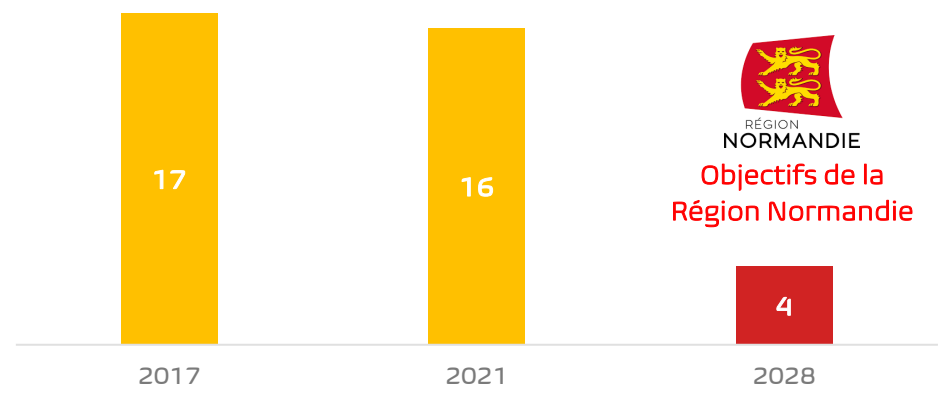
Objectif national (Loi AGECE)	- 15% de DMA entre 2010 et 2030
Objectif régional (PRPGD Région Normandie)	-75% du ratio de gaspillage alimentaire entre 2015 et 2027 - 30% du ratio de déchets verts en 2015 et 2027

Ces objectifs ont été appliqués aux ratios de la CCRS et sont présentés dans les graphiques ci-dessous⁵ :

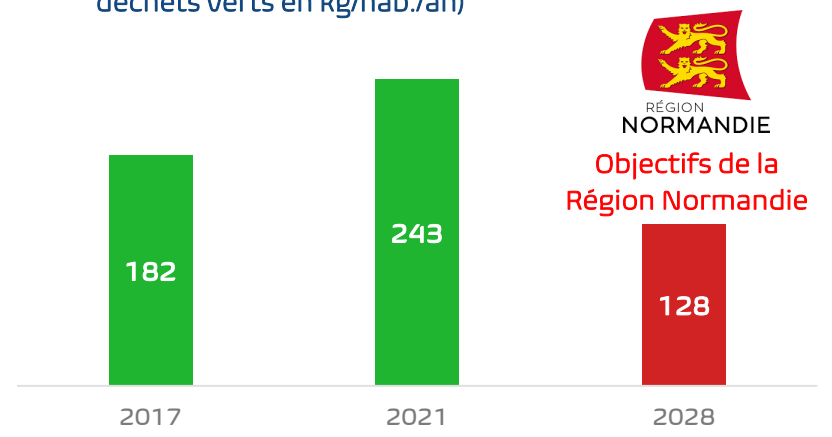


⁵ L'année 2017 a été prise en année de référence en l'absence de donnée pour les années antérieures.

Résultats de la CCRS (production de gaspillage alimentaire en kg/hab./an)



Résultats de la CCRS (production de déchets verts en kg/hab./an)



La CCRS devra atteindre 705 kg/hab. en 2028.

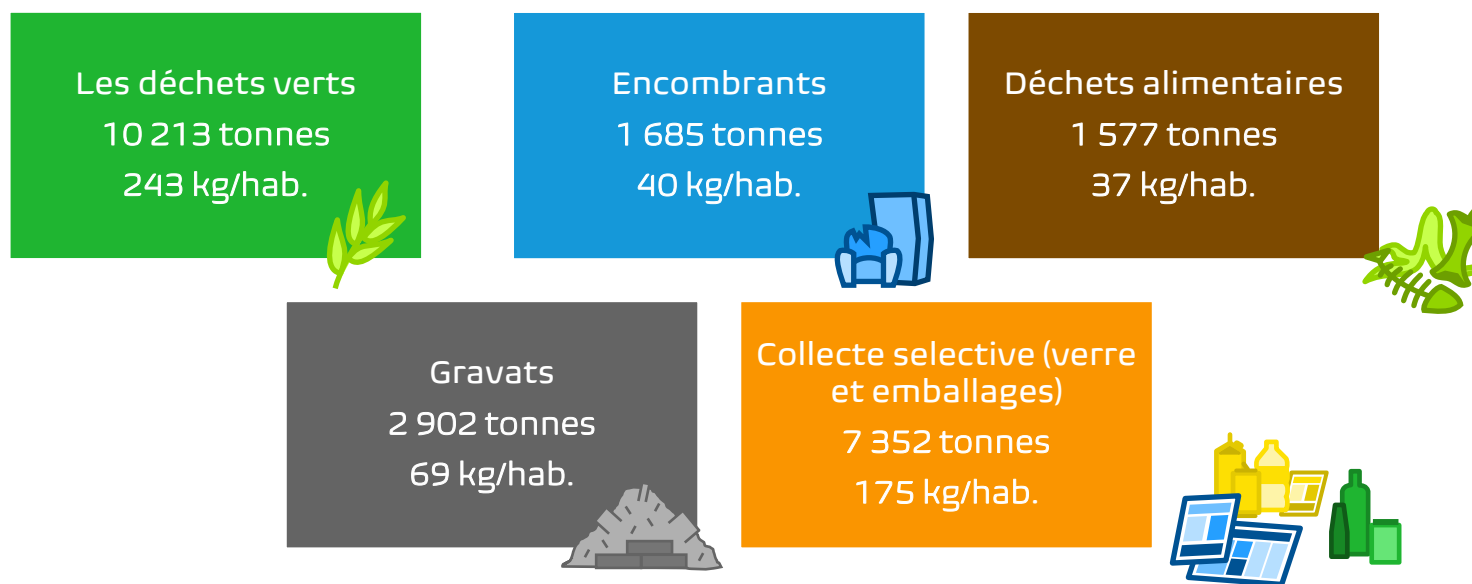
Objectif : **-84 kg/hab./an** de déchets ménagers d'ici 2028

4.3. Les gisements d'évitement prioritaires

La connaissance des gisements d'évitement prioritaires permet d'identifier les catégories de déchets produits sur lesquels il est possible d'agir. Les gisements présentés sont tous mode de collecte confondu et non distingués en flux collectés (Ordures Ménagères résiduelles, collecte sélective, encombrants, etc.).

La hiérarchisation des gisements identifiés sur le territoire suit plusieurs critères, à savoir :

- # L'ampleur du gisement lui-même
- # Son degré d'exploitation déjà acquis
- # Sa facilité et les opportunités d'exploitation
- # Le caractère stratégique et/ou symbolique du gisement
- # L'obligation légale ou contractuelle



Les actions de prévention du PLPDMA vont principalement se concentrer sur ces 5 gisements d'évitement prioritaires identifiés.

4.4. Le plan d'actions

Axe 1 – Lutter contre le gaspillage alimentaire

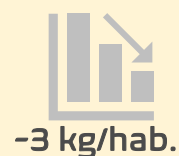
Le gaspillage alimentaire se définit comme étant "toute nourriture destinée à la consommation humaine qui, à une étape de la chaîne alimentaire, est perdue, jetée ou dégradée". La Région Normandie a défini la réduction du gaspillage alimentaire comme un objectif primordial dans son PRPGDMA.

Pour cela, 4 actions sont déclinées :

- # **Accompagner la restauration collective** dans leur démarche de réduction du gaspillage alimentaire
- # **Sensibiliser les établissements scolaires**
- # **Accompagner les commerces alimentaires et les restaurateurs** dans la réduction du gaspillage alimentaire par la promotion des « Gourmet Bags »
- # **Accompagner les habitants** dans la réduction du gaspillage alimentaire en organisant des journées disco-soupe

Gisement ciblé : les biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles

Moyens nécessaires sur 6 ans Résultats attendus en 2028



Axe 2 – Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

Les biodéchets représentent une part importante des déchets collectés par la CCRS que ce soit des déchets verts en déchèteries ou des biodéchets collectés en mélange avec les ordures ménagères. La réduction de ce flux par la gestion in situ ou dans une collecte dédiée pour les biodéchets alimentaires constitue en enjeux primordial de la réduction des déchets.

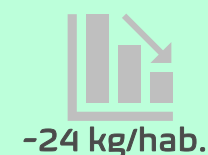
Ainsi 4 actions sont envisagées en partenariat avec le SDOMODE :

- # **Développer le compostage individuel** en lien avec le jardinage au naturel
- # **Développer le compostage partagé** en lien avec le jardinage au naturel
- # **Subventionner l'achat de tondeuses mulshing** pour les particuliers et l'achat de **broyeurs « itinérants »** pour les communes
- # **Accompagner les établissements scolaires** à la mise en place de la gestion des biodéchets

Gisement ciblé : les biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles et les déchets verts en déchèteries

Moyens nécessaires sur 6 ans

Résultats attendus en 2028



Axe 3 : Augmenter la durée de vie des produits

De nombreux objets sont déposés régulièrement en déchèteries ou dans les ordures ménagères résiduelles alors qu'ils pourraient être réutilisés ou réparés. La CCRS souhaite prolonger la durée de vie des objets et participer au développement d'une économie circulaire sur le territoire en favorisant l'échange, le prêt, le don et la réparation.

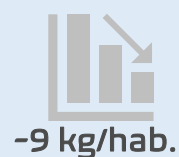
La CCRS engage ainsi 3 actions en partenariat avec le SDOMODE pour tendre vers ces objectifs :

- # **Promouvoir le réemploi** via le tissu associatif
- # **Aider les ateliers de réparations** type « Repair'Café » et promouvoir à la création
- # **Organiser des journées de sensibilisation** au réemploi en déchèteries

Gisement ciblé : les encombrants, les déchets d'ameublement et les DEEE en déchèteries

Moyens nécessaires sur 6 ans

Résultats attendus en 2028



Axe 4 : Mettre en place des instruments économiques

Aujourd'hui financée par la TEOM, un impôt additionnel à la taxe foncière qui n'est pas du tout représentatif du coût réel du service de gestion des déchets, la CCRS a délibéré pour l'instauration d'une TEOM incitative.

Le financement incitatif a pour objectif d'inciter directement l'utilisateur, par le levier économique, à réduire sa production de déchets et/ou à participer plus activement aux collectes sélectives et donc au recyclage. La collectivité est assez avancée sur le sujet de la tarification incitative avec une volonté forte de la part des élus de mettre en place ce mode de tarification.

La CCRS souhaite donc mettre en place une tarification incitative sous la forme d'une TEOM incitative à la levée du bac ordures ménagères résiduelles.

Gisement ciblé : les ordures ménagères résiduelles

Moyens nécessaires sur 6 ans

Résultats attendus en 2028



Axe 5 : Réduire les déchets des professionnels

Afin de remplir les objectifs du PLPDMA, il est nécessaire de communiquer auprès des usagers et des différents acteurs du territoire, notamment les usagers professionnels. D'après l'ADEME, les professionnels assimilés représenteraient 20% en moyenne des déchets gérés par les collectivités. Ce gisement étant non négligeable, il est important de faire connaître les principes de la prévention des DMA aux usagers professionnels du service et de les associer les plus possibles à la démarche de réduction des déchets.

Ainsi 2 actions sont envisagées :

- # **Réaliser un pré-diagnostic/état zéro déchets** chez les entreprises volontaires
- # **Mettre en place une redevance spéciale** et fournir des outils aux professionnels pour la réduction de leurs déchets

Gisement ciblé : les ordures ménagères résiduelles

Moyens nécessaires sur 6 ans

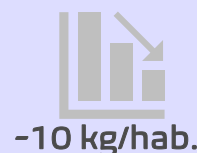


1,3 ETP



1 k€

Résultats attendus en 2028



-10 kg/hab.



-59 k€

Axe 6 : Être exemplaire en matière de prévention des déchets

L'Etat et les établissements publics doivent se montrer exemplaires en matière de transition écologique et réduire au mieux leurs impacts environnementaux dans le fonctionnement de leur service. L'éco-exemplarité est l'ensemble des actions conduites par la CCRS visant à réduire les quantités de déchets produites au sein des administrations et des services.

Ainsi 3 actions sont envisagées :

- # **Favoriser l'éco-exemplarité des agents de la collectivité**
- # **Diminuer les consommables dans les services** (papiers, plastiques)
- # **Prendre en compte la prévention des déchets dans les achats publics**

Gisement ciblé : les emballages et les papiers de bureaux, les déchets liés aux activités de la CCRS et des communes

Moyens nécessaires sur 6 ans



0,7 ETP



0,2 k€

Résultats attendus en 2028



Non quantifiable



Non quantifiable

Axe 7 : Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable

L'objectif de ces actions est d'accompagner les usagers dans la mise en œuvre d'une consommation plus responsable et durable.

Cela se traduit par 4 actions :

- # Promouvoir le **Zéro Déchets** avec des outils pédagogiques
- # Faire la promotion des **plateformes locales** de consommation responsables
- # Organiser un **défi Familles Zéro Déchet**
- # Animer des **ateliers et stands**

Gisement ciblé : l'ensemble des DMA en particulier les ordures ménagères, les emballages et le verre

Moyens nécessaires sur 6 ans

Résultats attendus en 2028



1 ETP



12 k€



-1 kg/hab.



-2 k€

Axe 8 : Actions complémentaires à la prévention des Déchets

En parallèle du plan d'actions de prévention, la CCRS souhaite développer un axe complémentaire pour planifier des actions transversales, indispensables à la réalisation du PLPDMA et plus largement pour le bon fonctionnement du service déchets.

Cela se traduit par 6 actions :

- # Elaborer un **plan de communication complet** pour le SPPGD
- # Mettre en place une **collecte des biodéchets**
- # Mettre en place un **plan de sensibilisation dédié en habitat collectif**
- # Faire appel à un binôme de **Léopards du tri**
- # **Organiser un évènement annuel**
- # **Coordonner et mettre en commun** les ressources

Gisement ciblé : l'ensemble des DMA

Moyens nécessaires sur 6 ans

Résultats attendus en 2028



1 ETP



1 080 k€



-7 kg/hab.



-30 k€

4.5. Le calendrier

Afin d'atteindre les objectifs de réduction fixés, la CCRS a fait le choix de retenir 8 axes thématiques. Ces axes sont déclinés en 27 actions :

Axes	Etat d'avancement des actions	Année de début des actions	Année de fin des actions
Axe 1 – Lutter contre le gaspillage alimentaire			
1- Accompagner la restauration collective dans leur démarche de réduction du gaspillage alimentaire	Non débutée	2023	2028
2- Sensibiliser les établissements scolaires	En cours	2023	2028
3- Accompagner les commerces alimentaires et les restaurateurs dans la réduction du gaspillage alimentaire par la promotion des « Gourmet Bags »	Non débutée	2025	2028
4- Accompagner les habitants dans la réduction du gaspillage alimentaire en organisant des journées disco-soupe	Non débutée	2025	2028
Axe 2 – Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets			
5- Développer le compostage individuel en lien avec le jardinage au naturel	En cours	2023	2028
6- Développer le compostage partagé en lien avec le jardinage au naturel	Non débutée	2023	2028
7- Subventionner l'achat de tondeuses mulshing pour les particuliers et l'achat de broyeurs « itinérant » pour les communes	Non débutée	2025	2028
8- Accompagner les établissements scolaires à la mise en place de la gestion des biodéchets	Non débutée	2024	2024
Axe 3 – Augmenter la durée de vie des produits et développer le réemploi			
9- Promouvoir le réemploi via le tissu associatif	Non débutée	2023	2028
10- Repair café : Aider les ateliers de réparations et promouvoir à la création	Non débutée	2025	2028
11- Organiser des journées de sensibilisation au réemploi en déchèteries	Non débutée	2023	2028
Axe 4 – Mettre en place des instruments économiques			
12- Mettre en place une tarification incitative	En cours	2023	2028
Axe 5 – Réduire les déchets des professionnels			

13- Réaliser un pré-diagnostic/état zéro déchets chez les entreprises volontaires	Non débutée	2026	2028
14- Fournir des outils aux professionnels pour la réduction de leurs déchets	Non débutée	2023	2028
Axe 6 – Être exemplaire en matière de prévention des déchets			
15- Favoriser l'éco-exemplarité des agents de la collectivité	Non débutée	2025	2028
16- Diminuer les consommables dans les services (papiers, plastiques)	Non débutée	2024	2028
17- Prendre en compte la prévention des déchets dans les achats publics	Non débutée	2023	2028
Axe 7 – Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable			
18- Promouvoir le Zéro Déchets avec des outils pédagogiques	Non débutée	2027	2028
19- Faire la promotion des plateformes locales de consommation responsables	Non débutée	2023	2024
20- Organiser un défi Familles Zéro Déchet	Non débutée	2027	2028
21- Animer des ateliers et stands	Non débutée	2027	2025
Axe 8 – Actions complémentaires à la prévention des Déchets			
22- Elaborer un plan de communication complet pour le SPPGD	Non débutée	2023	2028
23- Mettre en place une collecte des biodéchets	Non débutée	2023	2028
24- Mettre en place un plan de sensibilisation dédié en habitat collectif	Non débutée	2023	2028
25- Faire appel à un service civique du réseau Léopards du tri (un binôme)	Non débutée	2023	2028
26- Organiser un évènement annuel pour rassembler	Non débutée	2023	2028
27- Coordonner et mettre en commun les ressources	Non débutée	2023	2028

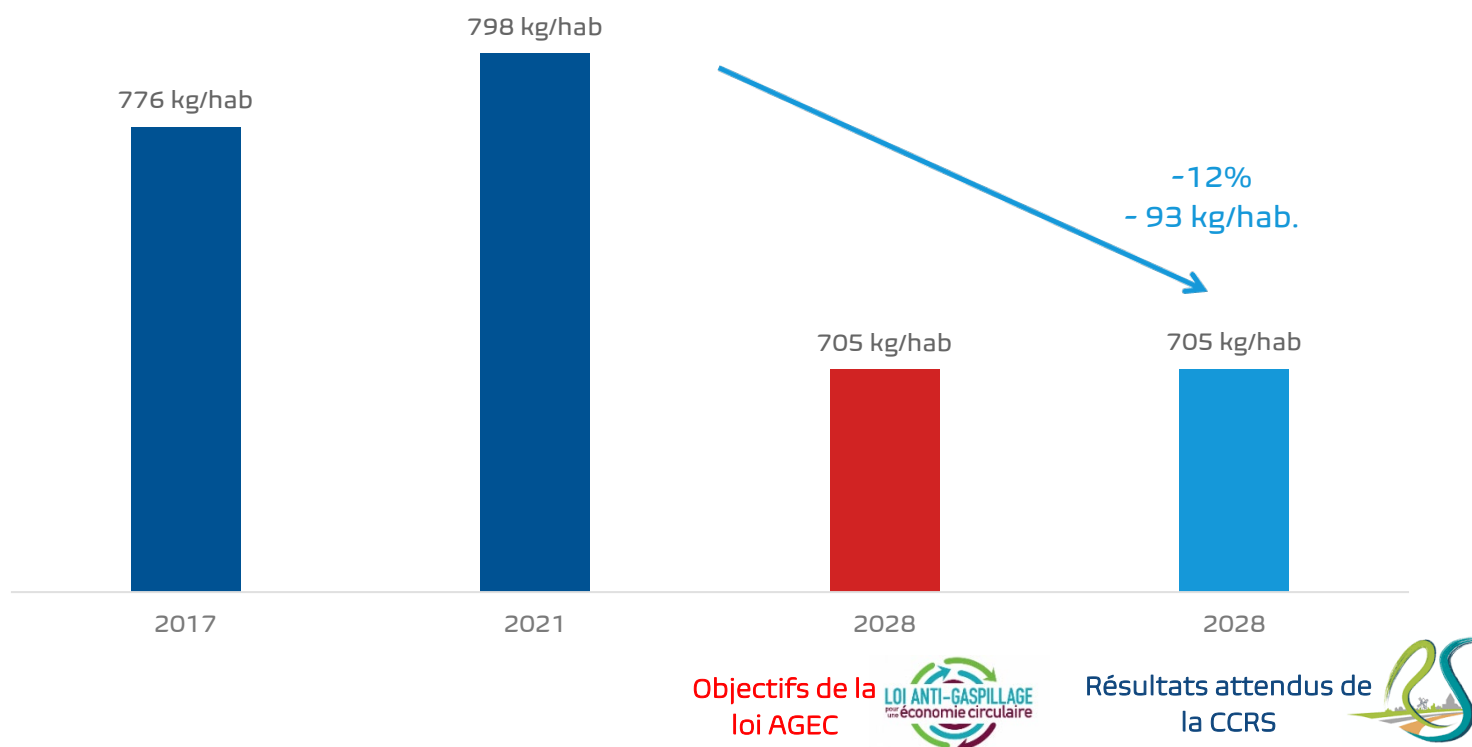
4.6. Le bilan du PLPDMA

4.6.1. Les moyens mobilisés

	ETP	Moyens financiers	Quantités de déchets évités
Axe 1 : Lutter contre le gaspillage alimentaire	3 ETP	142 k€	-3 kg/hab.
Axe 2 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets	2 ETP	900 k€	-24 kg/hab.
Axe 3 : Augmenter la durée de vie des produits et développer le réemploi	0,3 ETP	1,8 k€	-9 kg/hab.
Axe 4 : Mettre en place des instruments économiques	8,5 ETP	212 k€	-13 kg/hab.
Axe 5 : Réduire les déchets des professionnels	1,3 ETP	1 k€	-10 kg/hab.
Axe 6 : Être exemplaire en matière de prévention des déchets	0,7 ETP	0,2 k€	Non quantifiable
Axe 7 : Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable	1 ETP	12 k€	-1 kg/hab.
Axe 8 : Actions complémentaires à la prévention des Déchets	1 ETP	1 080 k€	-7 kg/hab.
Total des actions	18 ETP	2 350 k€	-66 kg/hab.

4.6.1. Les résultats attendus

Les résultats quantitatifs du PLPDMA doivent respecter l'objectif national défini par la loi AGEC de **réduction de 15% des DMA entre 2010 et 2030**. Cet objectif, ramené à la durée du PLDPMA, avec pour prise en compte 2017⁶ comme année de référence, est de 705 kg/hab. en 2028.



La réalisation de l'ensemble des actions du plan permettrait d'arriver à l'objectif de réduction des DMA défini par la loi AGEC avec estimation de 705 kg/hab en 2028⁷ à la fin du PLPDMA pour un objectif réglementaire identique.

⁶ L'année 2017 a été prise en année de référence en l'absence de donnée pour les années antérieures.

⁷ Ce ratio prend aussi en compte les autres évolutions de service mis en place par la CCRS, comme l'arrêt de la collecte des déchets verts en porte-à-porte.

Le synoptique présente l'impact attendu du PLPDMA sur les performances de collecte de la CCRS.

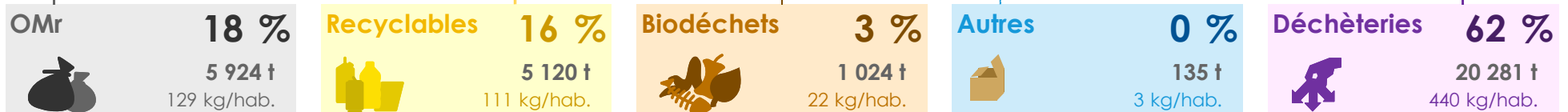
Synoptique de PLPDMA

2021 - 2028



Quantité totale de déchets : **33578 tonnes - 798kg/hab.**

2021



2028

Quantité totale de déchets : **32484 tonnes - 705kg/hab.**

Les actions mises en œuvre à travers le PLPDMA devraient permettre d'atteindre environ 705 kg par habitant par an à l'horizon 2028.

4.7. Le suivi de la mise en œuvre du Plan

Les objectifs

Les objectifs du suivi de la mise en œuvre du PLPDMA sont multiples :

- # **Donner l'impulsion** nécessaire aux différents acteurs de la gestion des déchets du territoire (Collectivités, industriels, PME, usagers du service...) pour que les préconisations du Plan puissent être portées au niveau local, puis mises en œuvre ;
- # **Mesurer les indicateurs** choisis comme référence pour faire état des progrès effectués grâce au Plan ;
- # **Veiller au respect** du Plan ;
- # **Réactualiser les données** de façon périodique, afin de disposer à tout instant d'un document à jour, pouvant servir d'outil d'aide à la décision aux porteurs de projet.

Les acteurs

Les acteurs du suivi du Plan sont nombreux et variés : tous les acteurs concernés par la prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés peuvent être sollicités pour le suivi du Plan, notamment lors de la recherche d'informations relatives à la prévention des déchets.

Selon l'implication des acteurs, une hiérarchisation des acteurs à mobiliser peut-être proposée par le Plan :

- # Les **acteurs « principaux »**, régulièrement sollicités, dont la mobilisation est une des clés de la réussite du suivi :
 - o La Région, chargée de piloter le suivi du Plan Régional ;
 - o L'ADEME : sa connaissance et son retour d'expériences concernant la gestion des déchets à l'échelle locale et nationale, permettra d'affiner l'analyse du suivi et de réorienter certaines actions si nécessaire ;
 - o Les associations notamment pour leurs actions auprès des citoyens ;
 - o Le syndicat de traitement le SDOMODE auquel adhère la CCRS ;
- # Les **autres acteurs** qui selon les thématiques du suivi peuvent également être sollicités de façon plus ponctuelle :
 - o Le Département de l'Eure ;
 - o Les chambres consulaires et les syndicats des professionnels notamment pour leurs actions auprès des professionnels ;
 - o Les différents éco-organismes et leur représentant local.

Les indicateurs de suivi

Le bilan du PLPDMA sera réalisé notamment grâce au suivi de **11 indicateurs** :

1. Taux d'évolution des **kg de DMA/habitant** (en %/an depuis 2017) ;
2. Taux d'évolution des **kg d'OMR/habitant** (en %/an depuis 2017) ;
3. Taux d'évolution des **kg entrants en déchèterie** (en %/an depuis 2017) ;
4. Quantité et taux d'évolution des **kg de déchets alimentaires évités grâce à la réduction du gaspillage alimentaire** ;
5. Quantité et taux d'évolution des **kg de déchets alimentaires évités grâce au compostage** ;
6. Quantité et taux d'évolution des **kg de déchets verts entrants en déchèterie** (en %/an depuis 2017 et 2021) ;
7. Taux d'évolution des **refus de tri** ;
8. Nombre de **composteurs individuels et collectifs installés** ;
9. Pourcentage d'utilisateurs indiquant **connaître la notion de prévention des déchets** ou ayant **mis en place des actions** (en % tous les 3 ans) ;
10. **Effectif de l'équipe projet** du programme (ETP/an) ;
11. Dépenses engagées ou **Coût total du PLPDMA** en € (par an) ;

Les actions seront quant à elles suivies grâce à des indicateurs spécifiques mentionnés dans les fiches actions.

Annexe : Fiches Actions détaillées

Axe 1	Lutter contre le gaspillage alimentaire	4 actions
<p>Le gaspillage alimentaire se définit comme étant "toute nourriture destinée à la consommation humaine qui, à une étape de la chaîne alimentaire, est perdue, jetée ou dégradée". Chaque année, le gaspillage alimentaire en France est évalué à 10 millions de tonnes de déchets, ce qui correspond à environ 20 à 30 kg de nourriture gaspillés par foyer. Il est indispensable de lutter contre le gaspillage alimentaire qui crée non seulement des pertes économiques mais qui a un effet néfaste sur notre environnement (production de déchets, émission de GES, pollution de l'eau etc.) et engendre également des problématiques éthiques (dans le monde plus de 800 millions de personnes souffrent de malnutrition). La Région Normandie a défini la réduction du gaspillage alimentaire comme un objectif primordial dans son PRPGDMA.</p>		
<p>Objectif global de réduction : 3 kg/hab.</p>		

Axe1	Action 1 – Accompagner la restauration collective dans leur démarche de réduction du gaspillage alimentaire	Cible : OMR				
<p>Au sein de la collectivité, de nombreuses cantines publiques (cantines scolaires, cantines d'EPHAD, cantines de centres de loisirs etc.) sont concernées par le gaspillage alimentaire. Ce sont des acteurs clés qui doivent être sollicités pour porter et diffuser les messages de prévention des restes alimentaires. Pour la CCRS, c'est une priorité d'accompagner ces structures dans la réduction du gaspillage alimentaire ainsi que de sensibiliser les convives (élèves et résidents d'EPHAD).</p> <p>Cette action consiste en la réalisation d'un diagnostic du gaspillage alimentaire au niveaux des cuisines centrales afin d'identifier les pratiques propres à chaque établissement permettant de limiter le gaspillage alimentaire. Les diagnostics devront permettre aux établissements de construire un plan d'action sur un an et renouvelé chaque année pour permettre la réduction du gaspillage alimentaire.</p>						
Public ciblé	Cantines publiques	Porteur du projet : CCRS				
Partenaires mobilisés	Communes, Département, Région, Structure d'accueil (EHPAD...), REGAL					
Objectifs	Avoir accompagné tous les établissements scolaires en 2028, soit 7 établissements par an					
Potentiel de réduction	-1,1 kg/hab					
Etapes clés						
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Organiser une réunion de travail avec les partenaires (REGAL) pour identifier les meilleures façons de						

communiquer ainsi que d'intervenir auprès des établissements						
Préparer les supports de communication et lancer l'appel à candidature auprès des établissements (écoles, EHPAD) pour l'année scolaire 2023-2024						
Proposer un diagnostic du gaspillage alimentaire dans les établissements volontaires pour établir un état zéro et réaliser un plan actions à mettre en place						
Accompagner les établissements qui souhaitent s'engager sur l'année scolaire 2023-2024, sensibiliser les élèves et le personnel éducatif/encadrant et suivre l'opération avec un référent par établissement						
Réaliser un suivi mensuel des établissements afin d'évaluer les réussites, les difficultés rencontrées et identifier les ajustements à prévoir lors de rencontres collectives des référents						
Réaliser et présenter le bilan annuel de l'action en fin d'année scolaire 2023-2024, ajuster les modalités d'action et valoriser les établissements engagés						
Répéter l'opération sur les années suivantes						
Indicateurs : objectifs visés						
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Moyens humains en jours	62 j	99 j	99 j	99 j	99 j	99 j
Moyens financiers (budget) en €	10 800 €	10 800 €	10 800 €	10 800 €	10 800 €	10 800 €
Nombre d'établissements suivis		7	14	21	28	35
Nombre d'élèves sensibilisés		805	1610	2415	3220	4025
Nombre de kg/hab. évités		0,2 kg/hab	0,4 kg/hab	0,7 kg/hab	0,9 kg/hab	1,1 kg/hab

Axe 1	Action 2 – Sensibiliser les établissements scolaires					Cible : OMR
La CCRS réalise depuis de nombreuses années des interventions en classe pour sensibiliser les scolaires. L'objectif de cette action est de continuer dans ce sens en planifiant avec l'ensemble des partenaires mobilisés un programme d'interventions pour les scolaires du territoire.						
Public ciblé	Etablissements scolaire	Porteur du projet : CCRS				
Partenaires mobilisés	Région Normandie, Département de l'Eure, CARDERE					
Objectif	Proposer des ateliers de sensibilisation dans la moitié des établissements scolaires tous les ans					
Potentiel de réduction	Non quantifiable					
Etapes clés						
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Recenser les interventions proposées par les partenaires						
Planifier annuellement les interventions						
Indicateurs : objectifs visés						
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Moyens humains en jours	9 j	9 j	9 j	9 j	9 j	9 j
Moyens financiers (budget) en €	12 600 €	12 600 €	12 600 €	12 600 €	12 600 €	12 600 €
Nombre de classes sensibilisées par an	18	18	18	18	18	18

Axe 1	Action 3 – Accompagner les commerces alimentaires et les restaurateurs par la promotion des « Gourmet Bags »					Cible : OMR
Afin de limiter le gaspillage alimentaire en restauration, les restaurateurs peuvent proposer le gourmet bag (ou doggy bag) qui est un emballage dans lequel le client d'un restaurant peut emporter les restes de son repas. La CCRS souhaite accompagner les restaurateurs qui veulent se lancer dans cette démarche en communiquant sur les nombreux avantages écologiques, économiques et éthiques que présentent le gourmet bag et en communiquant auprès des usagers ménagers.						
Public ciblé	Restaurateurs	Porteur du projet : CCRS				

Partenaires mobilisés	CCI					
Objectifs	Un tiers des restaurateurs engagé dans la démarche Gourmet Bag en 2028					
Potentiel de réduction	-1,6 kg/hab					
Etapes clés						
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Créer les supports et diffuser une campagne de communication sur le gourmet bag : création ou reprise du visuel Gourmet Bag, diffusion par mail auprès des restaurateurs leur rappelant les obligations réglementaires						
Organiser une réunion d'information à destination des restaurateurs en invitant les institutions (CMA, CCI, associations de commerçants)						
Mise à disposition des outils de communication pour les restaurateurs souhaitant s'engager dans la démarche et suivi de l'opération						
Edition d'un article pour présenter la démarche au grand public						
Indicateurs : objectifs visés						
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Moyens humains en jours			10 j	5 j	2 j	2 j
Réalisation et diffusion des supports de communication			1	1	1	1
Nombre de réunions organisées par an				1		
Nombre de restaurateurs engagés dans la démarche				30	35	40
Nombre de kg/hab. évités				1,2 kg/hab	1,4 kg/hab	1,6 kg/hab

Axe 1	Action 4 – Accompagner les habitants dans la réduction du gaspillage alimentaire en organisant des journées disco-soupe						Cible : OMR
La CCRS souhaite organiser des ateliers Disco Soupes sur le territoire (sessions collectives et ouvertes de cuisine de fruits et légumes rebuts ou invendus dans une ambiance musicale et festive : http://discosoupe.org/). Ces Disco Soupes seront l'occasion de faire émerger un partenariat entre les associations du territoire et ont pour vocation d'être un lieu de rencontre pour les ménages et les associations.							
Public ciblé	Habitants	Porteur du projet : CCRS, REGAL					
Partenaires mobilisés	Les associations locales, le mouvement Disco Soupe						
Objectifs	Organiser 4 Disco-soupe par an						
Potentiel de réduction	Non quantifiable						
Etapas clés							
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
Recherche de relais sur le territoire pour l'organisation des Disco-Soupe							
Réalisation d'une campagne de communication pour informer le grand public sur ces évènements							
Faire le bilan des évènements et communiquer dessus							
Indicateurs : objectifs visés							
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
Moyens humains en ETP			0,1 ETP	0,1 ETP	0,1 ETP	0,1 ETP	
Moyens financiers (budget) en €			500 €	500 €	500 €	500 €	
Nombre de disco-soupe réalisée par an			4	4	4	4	
Nombres d'articles publiés (tout support confondus) par an			1	1	1	1	
Nombre de foyers participants			2400	2400	2400	2400	

Axe 2 | Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets | 5 actions

La CCRS observe une quantité importante de déchets verts apportés en déchèteries : 210 kg/hab. produits en moyenne par habitant chaque année. Les déchets verts représentent un des flux prioritaires à éviter identifiés par la Région Normandie dans son PRPGDMA. Le jardinage au naturel et le broyage des déchets verts sont deux solutions qui permettent de réduire considérablement la production de déchets verts en favorisant leur utilisation sur place.

D'autre part, les déchets organiques représentent encore près de 20% des poubelles d'ordures ménagères et pourraient être réduits considérablement par des actions de compostage individuel ou collectif, en lien avec la réglementation qui vise la généralisation du tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024.

Objectif global de réduction : 24 kg/hab.

Axe2	Action 5 – Développer le compostage individuel en lien avec le jardinage au naturel					Cible : biodéchets
<p>Les caractérisations des OMr réalisés en 2018 montrent qu'il reste encore plus de 20% de déchets valorisables organiquement dans les ordures ménagères. Afin de sortir ce flux valorisable des poubelles, la CCRS promeut depuis de nombreuses années l'utilisation du compostage auprès des particuliers. Un guide de compostage réalisé par le SDOMODE est diffusé sur le site de la collectivité et la CCRS propose aux usagers des composteurs à un prix préférentiel.</p> <p>Dans le cadre de la stratégie de déploiement du tri à la source des biodéchets, la CCRS souhaite développer le compostage individuel. En effet, le territoire est majoritairement constitué de communes rurales où le compostage peut facilement être mis en place.</p>						
Public ciblé	Ménages		Porteur du projet : CCRS			
Partenaires mobilisés	SDOMODE					
Objectifs	Développer la pratique du compostage en équipant 50% des ménages en maison de composteurs individuels et les former aux pratiques du compostage					
Potentiel de réduction	- 12 kg/hab.					
Etapes clés						
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Communiquer sur les composteurs distribuer par la CCRS						
Distribuer les composteurs aux ménages volontaires						
Organiser des ateliers de formation au compostage						
Indicateurs : objectifs visés						

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Moyens humains en ETP	0,34 ETP	0,16 ETP	0,01 ETP	0,01 ETP	0,01 ETP	0,01 ETP
Moyens financiers (budget) en €	269 275 €	128 462 €	6 473 €	6 574 €	6 677 €	6 781 €
Nombres de composteurs distribués par an	5 385	2 569	129	131	134	136
Nombres d'ateliers de formation au compostage réalisé par an	180	86	4	4	4	5
Nombre de foyers ayant été formés au compostage par an	5 385	2 569	129	131	134	136
Nombre de kg/hab. évités	8 kg/hab	11 kg/hab	12 kg/hab	12 kg/hab	12 kg/hab	12 kg/hab

Axe 2	Action 6 – Développer le compostage partagé en lien avec le jardinage au naturel					Cible : biodéchets
<p>Cette action permet de proposer des solutions de compostage des déchets de cuisine aux ménages sans jardin, en habitat vertical et/ou dans les quartiers denses afin de réduire la part des déchets fermentescibles dans les ordures ménagères. La CCRS et le SDOMODE souhaitent accompagner la mise en place de sites de compostage partagé via le conseil, le financement du matériel nécessaire, la mise à disposition d'outils de communication et la formation des référents de site.</p>						
Public ciblé	Habitat collectif	Porteur du projet : SDOMODE				
Partenaires mobilisés	CCRS, Bailleurs Communes					
Objectifs	Installer 5 sites de compostage partagé					
Potentiel de réduction	- 0,1 kg/hab.					
Etapas clés						
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Recherche de localisation des sites de compostage partagé, échanger avec les bailleurs						
S'assurer de la bonne gestion de ces sites sur le long terme, accompagner les référents de site (guide, visites régulières, formations, etc.)						
Indicateurs : objectifs visés						
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Moyens humains en ETP	0,10 ETP	0,20 ETP	0,20 ETP	0,20 ETP	0,20 ETP	0,20 ETP
Moyens financiers (budget) en €	12 000 €	20 000 €				
Nombres de sites de compostage partagé dans les communes	3	5	5	5	5	5
Nombres de formation au compostage partagé réalisée par an	6	10	7	5	5	5
Nombre de foyers participants par an	150	250	250	250	250	250
Nombre de kg/hab. évités	0,1 kg/hab	0,1 kg/hab	0,1 kg/hab	0,1 kg/hab	0,1 kg/hab	0,1 kg/hab

Axe 2	Action 7 – Subventionner l'achat de tondeuses mulching pour les particuliers et l'achat de broyeurs « itinérants » pour les communes		Cible : déchets verts			
<p>La CCRS souhaite sensibiliser les habitants de son territoire sur la réduction des déchets verts et à la gestion de ces derniers à la parcelle. Afin de les accompagner, une aide financière est proposée aux particuliers qui souhaitent acheter une tondeuse ou un kit mulching. D'autre part, la CCRS souhaite aider les communes dans l'acquisition de broyeurs pour la gestion des déchets verts produits par les communes. Ces broyeurs pourront être mis à disposition des ménages en place de village ou en déchèterie, sous la supervision d'un agent technique.</p>						
Public ciblé	Habitants et Communes	Porteur du projet : CCRS				
Partenaires mobilisés	SDOMODE					
Objectifs	Subventionner 10% des foyers pour l'achat de kit mulching et l'ensemble des communes dans l'achat de broyeur					
Potentiel de réduction	- 12 kg/hab.					
Etapes clés						
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Communiquer sur la subvention des kits mulching et la pratique du jardinage au naturel						
Accompagner les communes dans l'achat de broyeur						
Indicateurs : objectifs visés						
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Moyens financiers (budget) en €			116 450 €	108 000 €	108 000 €	108 000 €
Nombre de soutiens à l'acquisition de kit mulching ou robot tondeuse			432	432	432	432
Nombre de soutiens à l'acquisition de broyeur			18			
Nombre de demande de subvention des ménages			432	864	1296	1728
Nombre de kg/hab. évités			10,9 kg/hab	11,2 kg/hab	11,4 kg/hab	11,7 kg/hab

Axe 2	Action 8 – Accompagner les établissements scolaires à la mise en place de la gestion des biodéchets					Cible : biodéchets
<p>Cette action vise à préparer les établissements scolaires en prévision de la mise en place du tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024. En effet, le tri à la source, par compostage ou dans l'optique d'une collecte des biodéchets, nécessite au préalable la formation des équipes en cuisine et la mise en place du tri pour les convives avec des signalétiques adaptées.</p>						
Public ciblé	Etablissements scolaires	Porteur du projet : CCRS, SDOMODE, COMMUNES				
Partenaires mobilisés	Région Normandie, Département de l'Eure, CARDERE, ADEME					
Objectifs	Former tous les établissements scolaires au tri à la source des biodéchets					
Potentiel de réduction	Non quantifiable					
Etapes clés						
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Formation des équipes en cuisine et en classe						
Edition de la signalétique						
Indicateurs : objectifs visés						
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Moyens humains en jours		70j				
Moyens financiers (budget) en €		3 500 €				
Part des écoles formées au tri des biodéchets		100%				
Part des écoles équipées en signalétique pour le tri des biodéchets		100%				

Axe 3	Augmenter la durée de vie des produits	3 actions
<p>De nombreux objets sont déposés régulièrement en déchèteries ou dans les ordures ménagères résiduelles alors qu'ils pourraient être réutilisés ou réparés. La CCRS souhaite prolonger la durée de vie des objets et participer au développement d'une économie circulaire sur le territoire en favorisant l'échange, le don et la réparation. Dans le cadre de cet axe, la Communauté de communes vise à sensibiliser les usagers sur les alternatives existantes à la déchetterie (filière réemploi, recyclerie) ainsi que de les informer sur les bonnes pratiques possibles afin d'allonger la durée de vie des biens.</p>		
<p>Objectif global de réduction : 9 kg/hab.</p>		

Axe 3	Action 9 – Promouvoir le réemploi via le tissu associatif					Cible : Déchèteries
<p>La CCRS dispose d'un réseau notable d'acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) actifs sur le territoire. Pour créer un véritable écosystème autour de l'économie circulaire, la collectivité souhaite communiquer pour mettre en lumière au près du grand public l'ensemble des actions proposées par les associations locales.</p>						
Public ciblé	Ménages	Porteur du projet : CCRS				
Partenaires mobilisés	Associations locales					
Objectifs	Communiquer annuellement sur les actions proposées par les associations du territoire					
Potentiel de réduction	Non quantifiable					
Etapes clés						
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Faire l'inventaire des associations du territoire et des actions qu'elles proposent et communiquer dessus (journaux locaux, site internet, réseaux sociaux, etc.)						
Mettre à jour tous les ans cet inventaire						
Indicateurs : objectifs visés						
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Moyens humains en jours	8 j	5 j	5 j	5 j	5 j	5 j
Réalisation d'une campagne de communication	1	1	1	1	1	1

Axe 3	Action 10 – Repair'café : Aider les ateliers de réparation et promouvoir à la création					Cible : Déchèteries
De nombreux objets sont jetés alors qu'ils auraient seulement besoin d'une réparation pour prolonger leur durée de vie. En ce sens, la CCRS souhaite sensibiliser les habitants sur les possibilités de réparation sur le territoire afin de faire changer les comportements face à un objet cassé et/ou endommagé.						
Public ciblé	Ménages	Porteur du projet : CCRS, SDOMODE, Communes				
Partenaires mobilisés	Associations locales					
Objectifs	Communiquer annuellement sur les Repair'cafés organisés sur le territoire et faciliter leur mise en œuvre					
Potentiel de réduction	Non quantifiable					
Etapes clés						
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Recenser les acteurs du territoire organisant ou souhaitant organiser des ateliers Repair'Café						
Travailler avec les communes pour trouver des locaux						
Communiquer à travers les réseaux sociaux, le site internet, la presse locale sur les ateliers proposés						
Indicateurs : objectifs visés						
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Moyens humains en jours			6 j	2 j	2 j	2 j
Réalisation d'une campagne de communication			1	1	1	1

Axe 3		Action 11 – Organiser des journées de sensibilisation au réemploi en déchèteries					Cible : Déchèteries
Cette action a pour objectif d’informer les usagers sur les alternatives possibles pour les objets encore utilisables dont ils ne se servent plus directement lors de leur visite en déchèteries. Des points de collectes pour le réemploi, en partenariat avec Emmaüs sont présents dans l’ensemble des déchèteries et une Ressourcerie, gérée par le SDOMODE a ouvert ses portes à Menneval en juin 2020.							
Public ciblé	Ménages	Porteur du projet : SDOMODE					
Partenaires mobilisés	CCRS						
Objectifs	Organiser 3 journées de sensibilisation en déchèteries par an						
Potentiel de réduction	Non quantifiable						
Etapas clés							
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
Organiser des stands en déchèteries : choix des dates, édition des supports de communication							
Communiquer sur les évènements							
Indicateurs : objectifs visés							
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
Moyens humains en ETP	6 j	6 j	6 j	6 j	6 j	6 j	
Moyens financiers (budget) en €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	
Nombre de journées de sensibilisation organisées par an	3	3	3	3	3	3	
Nombre de personnes sensibilisées	150	150	150	150	150	150	

Axe 4 Mettre en place des instruments économiques

1 action

Aujourd'hui financée par la TEOM, un impôt additionnel à la taxe foncière qui n'est pas du tout représentatif du coût réel du service de gestion des déchets, la CCRS a délibéré pour l'instauration d'une TEOM incitative.

Le financement incitatif a pour objectif d'inciter directement l'utilisateur, par le levier économique, à réduire sa production de déchets et/ou à participer plus activement aux collectes sélectives et donc au recyclage. La collectivité est assez avancée sur le sujet de la tarification incitative avec une volonté forte de la part des élus de mettre en place ce mode de tarification.

La CCRS souhaite donc mettre en place une tarification incitative sous la forme d'une TEOM incitative à la levée du bac ordures ménagères résiduelles.



Les objectifs de cette évolution vers un mode de financement corrélé au coût réel du service et à l'utilisation individuelle de chaque foyer sont multiples :

- # Améliorer les performances du service déchets : Diminuer les tonnages collectés, Augmenter les tonnages valorisés et diminuer les tonnages envoyés en centre de stockage
- # Diminuer l'impact environnemental de la gestion des déchets : moins de déchets c'est moins de camions sur les routes et moins d'énergie fossile consommée
- # Responsabiliser les usagers du territoire sur le coût réel du service
- # Maitriser les coûts et garantir la pérennité du service public
- # Instaurer un financement corrélé à l'utilisation réelle du service et à la production de déchets

Ratio 2019 moyens (kg/hab./an)	Collectivités en RI	Collectivités en TEOMi	Collectivités Sans TI
OMR	126	183	249
Emballages papiers	62	60	50
Verre	44	37	32
Déchèteries Hors gravats	232	202	168
DMA	555	572	582

Objectif global de réduction : 13 kg/hab.

Axe 4		Action 12 – Mettre en place une tarification incitative					Cible : OMR
Basé sur les retours d'expériences des collectivités ayant mis en place un système de tarification incitative, cette action représente un fort potentiel de réduction des déchets. L'objectif est de poursuivre la réflexion menée par la CCRS depuis 2021 sur le sujet pour une mise en place effective en 2024/2025.							
Public ciblé	Usagers du service Déchets	Porteur du projet : CCRS					
Partenaires mobilisés	ADEME, Région, Citéo						
Objectifs	Mettre en place une tarification incitative sous la forme d'une TEOM incitative						
Potentiel de réduction	- 13 kg/hab.						
Etapes clés							
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
Réalisation de l'enquête usagers et finalisation de la mise en place du nouveau service							
Réalisation d'une phase test avec envoi d'une facturation « à blanc »							
Comptabilisation réelle des données de production							
Passage en TEOM incitative							
Indicateurs : objectifs visés							
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
Moyens humains en ETP	1	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	
Moyens financiers (budget) en €	212 109 €						
% d'usagers couvert par une facturation en TEOMI			100%	100%	100%	100%	
Nombre de kg/hab. évités	6,0 kg/hab	12,0 kg/hab	13,0 kg/hab	13,0 kg/hab	13,0 kg/hab	13,0 kg/hab	

Axe 5	Réduire les déchets des professionnels	2 actions
<p>Afin de remplir les objectifs du PLPDMA, il est nécessaire de communiquer auprès des usagers et des différents acteurs du territoire, notamment les usagers professionnels. D'après l'ADEME, les professionnels assimilés représenteraient 20% en moyenne des déchets gérés par les collectivités. Ce gisement étant non négligeable, il est important de faire connaître les principes de la prévention des DMA aux usagers professionnels du service et de les associer à la démarche de réduction des déchets.</p>		
<p>Objectif global de réduction : 10 kg/hab.</p>		

Axe 5	Action 13 – Réaliser des pré-diagnostic déchets chez les entreprises volontaires						Cible : OMR
<p>Les professionnels n'ont pas systématiquement la connaissance de leurs productions de déchets et des coûts induits que ce soit en amont lors de l'achat des matières premières ou à l'aval lors de l'élimination des déchets. L'action a pour objectif de sensibiliser les professionnels sur leur production de déchets et de leur donner des clés pour réduire les déchets émis en faisant la promotion des pré-diagnostic déchets.</p>							
Public ciblé	Professionnels	Porteur du projet : CCRS					
Partenaires mobilisés	CCI et le Régal						
Objectifs	Atteindre 10% des professionnels pour la réalisation d'un pré-diagnostic						
Potentiel de réduction	- 1,1 kg/hab.						
Etapes clés							
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
Diffusion et promotion des diagnostics Déchets pour les professionnels (communication par mail, en porte-à-porte et par la CCI)							
Indicateurs : objectifs visés							
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
Moyens humains en jours				2 j	2 j	2 j	
Nombre de campagne de promotion par an				1	1	1	
Nombre cumulé de pré-diagnostic réalisés				29	58	87	
Nombre de kg/hab. évités				0,4 kg/hab	0,8 kg/hab	1,1 kg/hab	

Axe 5		Action 14 – Fournir des outils aux professionnels pour la réduction de leurs déchets					Cible : OMR
Aujourd’hui, les professionnels qui utilisent le service de gestion des déchets de la CCRS payent le service par la TEOM comme les usagers ménagers. La CCRS souhaite mettre en place une Redevance Spéciale des professionnels pour que la participation de ces derniers au financement soit plus proche de leur utilisation réelle du service. La mise en place de ce nouveau financement sera aussi l’occasion de communiquer et sensibiliser les acteurs économiques sur la prévention des déchets et sur leurs obligations réglementaires (notamment face au tri).							
Public ciblé	Usagers professionnels	Porteur du projet : CCRS					
Partenaires mobilisés	CCI, CMA						
Objectifs	Mettre en place une redevance spéciale pour les professionnels						
Potentiel de réduction	- 8,6 kg/hab.						
Etapas clés							
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
Mettre en place la redevance spéciale: mise en application et communication auprès des professionnels.							
Organiser deux réunions d’information auprès des institutions et représentants d’entreprises sur le territoire afin de communiquer sur les tarifs de la redevance spéciale et dispositifs mis en place pour la prévention et le tri des DMA. Distribuer aux participants un support récapitulatif.							
Indicateurs : objectifs visés							
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
Moyens humains en ETP	0,24 ETP	0,20 ETP	0,20 ETP	0,20 ETP	0,20 ETP	0,20 ETP	
Moyens financiers (budget) en €	1 000 €						
Facturation des professionnels par la Redevance Spéciale	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
Nombre de table ronde organisée	2						
Nombre de kg/hab. évités		8,6 kg/hab	8,6 kg/hab	8,6 kg/hab	8,6 kg/hab	8,6 kg/hab	

Axe 6 Être exemplaire en matière de prévention des déchets**3 actions**

L'Etat et les établissements publics doivent se montrer exemplaires en matière de transition écologique et réduire au mieux leurs impacts environnementaux dans le fonctionnement de leurs services. L'éco-exemplarité est l'ensemble des actions conduites visant à réduire les quantités de déchets produites au sein des administrations et des services.

Objectif global de réduction : Non quantifiable

Axe 6 Action 15 – Favoriser l'éco-exemplarité des agents de la collectivité
Cible : Déchets des administration

La CCRS souhaite former l'ensemble de ses agents à la prévention des déchets et plus globalement à la gestion des déchets sur le territoire afin que tous puissent être porteur de la démarche de prévention.

Public ciblé	Administrations publiques	Porteur du projet : CCRS, SDOMODE
Partenaires mobilisés	Cardere	
Objectifs	Former l'ensemble des agents de la CCRS d'ici 2028	
Potentiel de réduction	Non quantifiable	

Etapes clés

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Organiser des ateliers de formation pour les agents de la collectivité						
Organiser des visites de site de traitement ou de centre de tri						

Indicateurs : objectifs visés

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Moyens humains en jours			36 j	24 j	21 j	21 j
Nombre d'atelier de formation organisé			6	6	6	6
Nombre de visites au centre de tri et/ou centre de traitement organisées			2	2	1	1
Nombre d'agents formés aux écogestes			88	88	88	88
Nombre d'agents participant aux visites			60	60	30	30

Axe 6		Action 16 – Diminuer les consommables dans les services				Cible : Déchets des administrations	
Les consommables sont une part conséquente des déchets produits par les services de la collectivité. Celle-ci souhaite engager et faire perdurer des bonnes pratiques visant à réduire ses déchets.							
Actuellement, des actions éco-exemplaires sont mises en place à la CCRS mais celles-ci sont peu connues. Cette action vise à la réalisation et au suivi d'un plan d'action afin d'établir et de suivre des indicateurs des déchets produits par les services de la CCRS. Les communes pourront aussi être intégrées à la démarche.							
Public ciblé	Administrations publiques	Porteur du projet : CCRS					
Partenaires mobilisés	Communes						
Objectifs	Réduire de 80% les consommables des administrations						
Potentiel de réduction	148 tonnes						
Etapes clés							
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
Réaliser un diagnostic déchets des services							
Définir et choisir des actions à mettre en place, pour chacun des services							
Réaliser des signalétiques à disposer dans les services : autocollants/supports rappelant les bonnes pratiques (ex : « j'imprime en recto-verso » accolé aux imprimantes)							
Essaimer les pratiques dans les communes membres							
Indicateurs : objectifs visés							
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
Moyens humains en jours		6	1	1	1	1	
Moyens financiers (budget) en €			200 €				
Nombre de tonnes évités			148	148	148	148	

Axe 6	Action 17 – Prendre en compte la prévention des déchets dans les achats publics					Cible : DMA
L'exemplarité de la collectivité passe aussi par les pratiques en termes d'achats publics. La Communauté de Communes souhaite engager une démarche d'intégration de critères de développement durable et notamment de prévention des déchets dans le cadre de ses achats et commandes publics en collaboration avec les services de finances et les services de marchés publics.						
Public ciblé	Le service Achat Public	Porteur du projet : CCRS				
Partenaires mobilisés	Le service « Marchés publics » de la Communauté de communes Roumois Seine					
Objectifs	Intégrer une clause environnementale dans l'ensemble des marchés publics					
Potentiel de réduction	Non quantifiable					
Etapas clés						
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Mettre en place un groupe de travail regroupant tous les acteurs des différents services						
Etablir un état de lieux de ce qui est déjà fait en termes d'achats durables (charte environnementale, clause de développement durable etc.)						
Définir des critères à intégrer dans les différents marchés publics (les critères d'analyse des offres sociaux/environnementaux/prévoir des pénalités en cas de non-respect/recours aux produits alternatifs pour le ménage/les fournitures/etc.)						
Suivi de l'intégration des clauses dans les marchés publics						
Indicateurs : objectifs visés						
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Moyens humains en jours	6 j	26 j	6 j	6 j	6 j	6 j
% des marchés comportant des clauses contraignantes pour la mise en place d'actions de prévention des déchets	10%	10%	50%	100%	100%	100%

Axe 7	Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable	4 actions
L'objectif de ces actions est d'accompagner les usagers dans la mise en œuvre d'une consommation plus responsable et durable.		
Objectif global de réduction : 1 kg/hab.		

Axe 7	Action 18 –Promouvoir le Zéro Déchets avec des outils pédagogiques						Cible : OMR et tri sélectif	
De nombreuses associations et organismes publics, comme l'ADEME, proposent des conseils sur comment consommer mieux et tendre vers le Zéro Déchet. La CCRS souhaite être un relai pour diffuser ces outils de communication et proposer aux ménages du territoire des solutions concrètes pour réduire leurs déchets.								
Public ciblé	Ménages		Porteur du projet : CCRS, SDOMODE					
Partenaires mobilisés	REGAL, ADEME, CARDERE, Familles Rurales							
Objectifs	Recenser et publier les outils Zéro Déchets tous les ans							
Potentiel de réduction	- 0,5 kg/hab.							
Etapes clés								
	2023	2024	2025	2026	2027	2028		
Recenser et partager les outils de communication (site internet, page Facebook, presse locale, affiches en mairies)								
Indicateurs : objectifs visés								
	2023	2024	2025	2026	2027	2028		
Moyens humains en jours					5 j	5 j		
Moyens financiers (budget) en €					100 €	100 €		
Nombres de publication (tout support confondus) par an					1	1		
Nombre de kg/hab. évités					0,53 kg/hab	0,53 kg/hab		

Axe 7	Action 19 – Faire la promotion des plateformes locales de consommation responsable					Cible : OMR et tri sélectif	
<p>La Région Normandie a développé le réseau MIEUH dans le but d'accompagner les consommateurs dans le changement de leurs pratiques d'achats à travers le recensement des acteurs responsables sur le territoire Normand. Une cartographie de ces acteurs est disponible sur la plateforme "Au rendez-vous des Normands".</p> <p>La plateforme C'est fait dans l'Eure ! propose de la même façon un annuaire de producteurs du département et une boutique en ligne pour promouvoir l'achat local et de saison auprès des habitants de l'Eure.</p> <p>Dans le cadre de son PLPDMA, la CCRS souhaite faire la promotion de ces plateformes auprès des usagers du territoire.</p>							
Public ciblé	Ménages		Porteur du projet : CCRS				
Partenaires mobilisés	Département de l'Eure, la Région						
Objectifs	Publier un article pour promouvoir les plateformes						
Potentiel de réduction	Non quantifiable						
Etapes clés							
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
Rédiger un article explicatif sur les différentes plateformes et le publier sur les canaux de communication (site internet, presse locale, réseaux sociaux...)							
Indicateurs : objectifs visés							
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
Moyens humains en jours	3 j	3 j					
Nombres d'articles publiés (tout support confondus) par an	1	1					

Axe 7	Action 20 – Organiser un défi Familles Zéro Déchets					Cible : OMR et tri sélectif	
Afin de faire connaître le Programme Local de Prévention et accompagner des familles dans la réduction de leurs déchets par des actions quotidiennes (notamment par le compostage, achat en vrac, etc.), la CCRS souhaite mettre en place une opération « Familles Zéro Déchets ». Ces foyers peuvent devenir des témoins pour montrer aux ménages du territoire qu'il est possible de réduire ses déchets de manière importante et rapidement.							
Public ciblé	Ménages	Porteur du projet : SDOMODE, CCRS					
Partenaires mobilisés	REGAL, ADEME, CARDERE, Famille Rurale						
Objectifs	Accompagner 30 familles témoins						
Potentiel de réduction	- 0,2 kg/hab.						
Etapes clés							
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
Préparation de l'opération : campagne de communication de recrutement (articles dans les bulletins communaux, la presse quotidienne, affiches), utilisation de relais locaux (associations, entreprises partenaires, maires) et définition des modalités d'accompagnement (kits « Famille Zéro Déchet », fréquences de suivi, durée de l'opération, modalités de récompenses)							
Organisation d'une première réunion d'information aux foyers ayant contacté la CCRS pour participer à l'opération et remise des kits "Famille Zéro Déchet". Mise en place d'un espace d'échanges pour les participants (groupe sur internet ou autre) ;							
Début de l'opération et suivi des foyers (réunion intermédiaire et une réunion bilan) et communication régulière sur le déroulé ;							
Réunion bilan, récompenses aux foyers et communication sur les résultats ;							
Indicateurs : objectifs visés							
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	

Moyens humains en jours					60 j	100 j
Moyens financiers (budget) en €						3 423 €
Nombre de foyers participants au défi						30
Nombre de kg/hab. évités						0,22 kg/hab

Axe 7	Action 21 – Animer des ateliers et des stands					Cible : OMR et tri sélectif	
<p>La CCRS souhaite sensibiliser sur la thématique de la prévention des déchets (compostage, éco-consommation, réemploi, etc.) auprès du grand public à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'organisation de stands lors de manifestations et d'évènements (marchés, manifestations sportives, de sensibilisation en hypermarché, évènements divers) - L'organisation d'ateliers de sensibilisation autour de la fabrication de produits ménagers et cosmétiques naturels, de l'éco-consommation, du compostage, sur le réemploi ou la réparation. 							
Public ciblé	Ménages		Porteur du projet : SDOMODE, CCRS				
Partenaires mobilisés	REGAL, ADEME, CARDERE, Famille Rurale						
Objectifs	Organiser 10 ateliers et 12 stands par an						
Potentiel de réduction	- 0,08 kg/hab.						
Etapes clés							
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
Organiser des stands sur les marchés ou lors d'occasion ponctuelle : choix des évènements, de la thématique, des supports de communication et organisation logistique							
Proposer des ateliers gratuits avec inscription sur le site internet de la CCRS sur le thème du Zéro Déchet : choix du prestataire, recherche d'un lieu, communication, inscription des participants							
Indicateurs : objectifs visés							

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Moyens humains en jours					46 j	46 j
Moyens financiers (budget) en €					4 200 €	4 200 €
Nombres d'ateliers organisés par an					10	10
Nombre de stands organisés par an					12	12
Nombre de personnes sensibilisées par an					1350	1350
Nombre de kg/hab. évités cumulés					0,08 kg/hab	0,08 kg/hab

Axe 8	Actions complémentaires à la prévention des Déchets	4 actions
En parallèle du plan d'actions de prévention, la CCRS souhaite développer un axe complémentaire pour planifier des actions transversales, indispensables à la réalisation du PLPDMA et plus largement pour le bon fonctionnement du service déchets.		
Objectif global de réduction : 7 kg/hab.		

Axe 8	Action 22 –Elaborer un plan de communication complet pour le SPPGD	Cible : Transverse				
La communication est un élément clé du programme de prévention et plus globalement de la modification du projet de service. L'objectif est d'élaborer une stratégie de communication sur plusieurs années intégrant l'ensemble des modifications en cours et à venir pour engager les usagers et les accompagner pour faire évoluer les comportements.						
Public ciblé	Ménages	Porteur du projet : CCRS				
Partenaires mobilisés	SDOMODE					
Objectifs	Elaboration d'une stratégie de communication sur plusieurs années en cohérence avec les évolutions du service.					
Potentiel de réduction	- 7kg/hab.					
Etapas clés						
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Lister l'ensemble des modifications à venir et leurs échéances						
Travailler sur le choix du vocabulaire, définir une identité graphique et uniformiser la forme et les messages communiqués						
Publier des FAQ élus et usagers, un guide la TEOMI, un guide du tri à la source des biodéchets, mettre çà jour le règlement de collecte						
Mettre à jour la communication, continuer de communiquer sur l'ensemble des sujets						
Indicateurs : objectifs visés						
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Moyens humains en jours	26 j	26 j	26 j	26 j	26 j	26 j

Moyens financiers (budget) en €	86 265 €	87 368 €	88 503 €	89 669 €	90 868 €	92 101 €
Nombre de kg/hab. évités cumulés	7,7 kg/hab	7,4 kg/hab	7,3 kg/hab	7,3 kg/hab	7,3 kg/hab	7,3 kg/hab

Axe 8	Action 23 – Mettre en place une collecte des biodéchets					Cible : OMR
Dans le cadre du déploiement du tri à la source des biodéchets, le SDOMODE étudie la mise en place d'une collecte séparée des déchets alimentaires en apport volontaire pour les particuliers et en porte à porte pour les gros producteurs (établissements scolaires, établissements de soins, grandes et moyennes surfaces, métiers de bouches). Le déploiement de cette collecte est prévu pour le deuxième semestre 2024.						
Public ciblé	Usagers du SPPGD	Porteur du projet : SDOMODE				
Partenaires mobilisés	CCRS					
Objectifs	Mettre en place une collecte des biodéchets					
Potentiel de réduction	Pas de réduction ⁸					
Etapes clés						
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Organiser des réunions de travail avec les communes pour décider de l'emplacement des points de collecte						
Distribuer les bioseaux pour la collecte et communiquer par la même occasion sur le projet de collecte						
Suivre l'évolution des comportements et adapter le cas échéant l'emplacement des abribacs						
Indicateurs : objectifs visés						
	2023	2024	2025	2026	2027	2028

⁸ La collecte des biodéchets n'est pas considérée comme de la prévention, les biodéchets sont détournés de la poubelle d'ordures ménagères vers une collecte dédiée mais sont toujours collectés puis traités par le service public de gestion des Déchets.

Moyens humains en jours	5 j	5 j				
Moyens financiers (budget) en €		60 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €
Part des communes couvertes par la collecte des biodéchets		100%	100%	100%	100%	100%

Axe8	Action 24 – Mettre en place un plan de sensibilisation dédié en habitat collectif					Cible : Transverse
L'amélioration des performances de tri et la mise en place du tri à la source des biodéchets sont plus difficiles dans l'habitat collectif. La CCRS souhaite mettre en place un accompagnement spécifique via un plan de sensibilisation dédié en habitat collectif sur l'ensemble des thématiques : gaspillage alimentaire, tri à la source des biodéchets, consignes de tri, mise à niveau de la dotation en bacs et mise à jour de la signalétique.						
Public ciblé	Bailleurs, habitants de logements collectifs	Porteur du projet : CCRS				
Partenaires mobilisés	SDOMODE					
Objectifs	Mettre en place un plan de sensibilisation dédié en habitat collectif					
Potentiel de réduction	Non quantifiable					
Etapas clés						
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Organiser des réunions de travail avec les partenaires (bailleurs privés et publics, associations de résidents) pour identifier les meilleures façons de communiquer auprès des usagers et faire un suivi des effets de la communication)						
Création et diffusion de supports de communication et de signalétiques pour les locales poubelles						
Indicateurs : objectifs visés						
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Moyens humains en jours	16 j	11 j	8 j	8 j	8 j	8 j

Moyens financiers (budget) en €	1 000 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
Nombre de réunions réalisées avec les partenaires	2	2	1	1	1	1
Nombre de messages diffusés, tous supports	4	4	4	4	4	4

Axe 8	Action 25 – Faire appel à un binôme de Léopard du Tri	Cible : Transverse				
<p>Dans le but d'accompagner les EPCI dans l'atteinte des objectifs du PRPGD, la Région Normandie accompagne des volontaires en service civique, formés et équipés par la Région et incarnant "Les Léopards du Tri". Leurs missions sur le terrain et en lien avec les collectivités, peuvent être diverses : réaliser une tournée auprès des habitants pour les former aux gestes du compostage, les sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire et au tri des emballages, des papiers et des médicaments non utilisés (MNU).</p> <p>Dans le but de renforcer ses équipes pour la mise en place des actions du PLPDMA, la CCRS souhaite faire appel à un binôme de Léopard du Tri.</p>						
Public ciblé	Usagers du SPPGD	Porteur du projet : CCRS				
Partenaires mobilisés	Région Normandie					
Objectifs	Faire appel à un binôme de Léopards du Tri					
Potentiel de réduction	Non quantifiable					
Etapas clés						
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Réaliser les démarches et les demandes d'agrément						
Indicateurs : objectifs visés						
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Moyens humains en jours	3 j	3 j	3 j	3 j	3 j	3 j
Nombre de Léopards du Tri accueillis	2	2	2	2	2	2

Axe 8		Action 26 – Organiser un évènement annuel					Cible : Transverse
La CCRS souhaite organiser un évènement annuel dont le thème changerait chaque année (la prévention des déchets pouvant être le thème d'une année). Cette journée serait l'occasion de créer la rencontre et l'échange entre les habitants du territoire et les élus autour d'une remise de récompense pour les écoles et l'organisation de tables rondes et de stands sur des sujets diverses.							
Public ciblé	Les habitants de la CCRS, les élus	Porteur du projet : CCRS					
Partenaires mobilisés	Les Communes, les associations du territoire						
Objectifs	Créer l'échange et la rencontre lors d'un grand évènement annuel						
Potentiel de réduction	-						
Etapes clés							
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
Choisir les thématiques déchets à aborder lors de l'évènement et les formes d'intervention (stand, table ronde, conférence, atelier...)							
Trouver les intervenants et planifier l'organisation de la journée							
Indicateurs : objectifs visés							
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
Moyens humains en jours	8 j	8 j	8 j	8 j	8 j	8 j	
Nombre d'évènement organisé par an	1	1	1	1	1	1	
Nombre d'animation, stands, tables rondes sur la thématique des déchets	A suivre						

Axe 8		Action 27 – Coordonner et mettre en commun les ressources					Cible : Transverse
Le recensement des acteurs du territoire et des actions déjà en cours à la CCRS a montré qu'un travail transversal de coordination est nécessaire pour mettre en commun les ressources dans la mobilisation des partenaires et ne pas dupliquer des actions/projets déjà réalisés ou en cours de réalisation.							
Cette action a pour objectif la planification des actions du PLPDMA et de faire le lien avec les différents travaux en cours dans la collectivité.							

Public ciblé	-	Porteur du projet : CCRS				
Partenaires mobilisés	-					
Objectifs	Mobiliser les ressources entre acteurs et plus largement à l'ensemble des projets menés par la CCRS					
Potentiel de réduction	-					
Etapes clés						
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Recenser les acteurs et leur participation dans le cadre du PLPDMA, planifier les actions						
Communiquer sur le projet PLPDMA et faire le lien avec les autres projets en cours à la CCRS						
Indicateurs : objectifs visés						
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Nombre de partenariats	A suivre					
Nombre d'actions mutualisées avec d'autres projets de la CCRS	A suivre					

Annexe : Retours sur la Consultation publique

Le projet de PLPDMA a fait l'objet d'une consultation publique du 28 janvier au 28 février 2023. Les habitants de la CCRS ont pu s'exprimer grâce à la mise en place d'une adresse email dédiée au projet. Lors de cette consultation publique, 6 usagers se sont exprimés sur le projet de PLPDMA à la collectivité. Le tableau suivant synthétise les messages transmis et les réponses apportées par la CCRS.

Synthèse des retours de la Consultation Publique	Réponse apportée par la CC Roumois Seine
Suppression de la collecte des déchets verts en porte-à-porte et augmentation des trajets en déchetteries : il est nécessaire de développer la mutualisation de broyeurs et l'achat groupé de composteurs pour réduire les quantités de déchets verts produits par les habitants et donc collectés en déchetteries.	Cette évolution répond aux objectifs inscrits dans le Plan Régional et Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés. Des actions seront proposées afin de d'accompagner les habitants du territoire vers la mise en place de solutions alternatives à l'apport en déchetteries (broyage, mutching et compostage).
Contrôler les accès en déchetteries afin de limiter les apports d'usagers de collectivité voisine.	Les déchetteries du territoire sont entièrement gérées par le SDOMODE (Syndicat de Destruction des Déchets Ménagers de l'Ouest du Département de l'Eure). Le SDOMODE envisage de mettre en place un système limitant l'accès aux seuls usagers autorisés. Ce projet est à l'étude et pourrait aboutir en fin d'année 2023.
Un bac pour la collecte des recyclables trop plein ne permet d'effectuer le tri des déchets dans de bonnes conditions.	Des bacs de différentes tailles sont mis à disposition pour la collecte des recyclables. Pour toute demande de changement de bac, un formulaire est disponible sur le site internet de la collectivité. https://www.roumoiseine.fr/vivre-sur-le-territoire/collecte-des-dechets/



Communauté de Communes Roumois Seine

666 rue Adolphe Coquelin

27310 Bourg Achard

02 32 57 95 28